



**RAPPORT NATIONAL SUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION DE
RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES**

**Rapport national à soumettre à la 13^e Session de la
Conférence des Parties contractantes,
Dubai, Émirats arabes unis, 2018**

Rapport national à la COP13 de Ramsar

Section 1 : Information institutionnelle

Note importante : Le Secrétariat Ramsar considère que les réponses données ci-dessous constituent la liste définitive de vos correspondants. Ces réponses serviront à mettre à jour les données dont le Secrétariat dispose actuellement sur vos correspondants, à consulter à l'adresse : <http://www.ramsar.org/search-contact>

Nom de la Partie contractante :	CANADA
---------------------------------	---------------

Autorité administrative Ramsar désignée

Nom de l'Autorité administrative :	Intendance et opérations régionales/Service canadien de la faune/ Environnement et Changement climatique Canada
Chef de l'Autorité administrative - nom et titre :	Laura Farquharson, Directrice générale
Adresse postale :	351 boul. Saint-Joseph, Gatineau, Québec K1A 0H3 Canada
Tél./Télec. :	819-420-7274 / 819-938-4065
Courriel :	Laura.Farquharson@Canada.ca

Correspondant national désigné pour les affaires de la Convention

Nom et titre :	Grant Hogg, Directeur, Intendance
Adresse postale :	351 boul. Saint-Joseph, Gatineau, Québec K1A 0H3 Canada
Tél./Télec. :	819-938-3992 / 819-938-4065
Courriel :	Grant.Hogg@Canada.ca

Correspondant national désigné pour les affaires du Groupe d'évaluation scientifique et technique (GEST)

Nom et titre :	Barry Warner, Professeur
Nom de l'organisation :	Department of Earth & Environmental Sciences, University of Waterloo
Adresse postale :	200 University Avenue W., Waterloo, Ontario N2L 3G1 Canada
Tél./Télec. :	519-888-4567 x 33607
Courriel :	bwarner@uwaterloo.ca

Correspondant national gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre :	Aucun correspondant national gouvernemental désigné pour le Programme de CESP
Nom de l'organisation :	
Adresse postale :	
Tél./Télec. :	
Courriel :	

Correspondant national non gouvernemental désigné concernant le Programme de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

Nom et titre :	Aucun correspondant national non gouvernemental désigné pour le Programme de CESP.
Nom de l'organisation :	
Adresse postale :	

Tél./Télec. :

Courriel :

Section 2 : Résumé général sur les progrès et les difficultés d'application de la Convention

Dans votre pays, au cours de la période triennale écoulée (c.-à-d. depuis le rapport à la COP12) :

A. Quels ont été les cinq plus grandes réussites en matière d'application de la Convention ?

1) Des lois et des politiques nouvelles et améliorées continuent d'orienter la conservation des milieux humides au Canada. Par exemple, la nouvelle Stratégie de conservation des terres humides (2017) de l'Ontario est un plan d'action sur 15 ans (de 2017 à 2030) qui cherche à améliorer la conservation des milieux humides en fournissant un cadre conceptuel sur la conservation des milieux humides de l'Ontario de manière à réaliser, d'ici 2030, un gain net en superficie et fonctions des milieux humides dans les zones ayant été les plus touchées par les pertes. La nouvelle *Loi sur la protection des tourbières (2014)* du Manitoba, qui est entrée en vigueur en 2015, préconise la protection et la conservation des tourbières et la nouvelle *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (2017)* du Québec propose une réforme de l'encadrement juridique en vue de moderniser les mesures qui assurent la conservation des milieux humides.

2) Entre septembre 2014 et mars 2016, de nombreux partenaires ont investi plus de 41 millions de dollars dans plus de 130 projets du Fonds national de conservation des milieux humides. Ces projets scientifiques et de restauration ou de mise en valeur des milieux humides ont permis de restaurer plus de 1 000 hectares de milieux humides et d'habitats associés, de valoriser plus de 318 000 hectares d'habitats et d'aider à améliorer la qualité de l'eau pour le poisson, la sauvagine et d'autres espèces sauvages.

3) La mise en œuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, plan d'action international dont l'objectif est la conservation des oiseaux migrateurs dans toute l'Amérique du Nord, continue d'être la pierre angulaire de la conservation des milieux humides et de la sauvagine au Canada. Entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2017, les partenaires canadiens du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine ont protégé plus de 472 600 hectares, valorisé plus de 377 500 hectares et géré près de 850 000 hectares de milieux humides et d'habitats associés au Canada. Cela porte la superficie totale de milieux humides et d'habitats associés qui ont été protégés dans le cadre du plan, à plus de 8,3 millions d'hectares depuis 1986.

4) En partenariat avec les provinces et les territoires et en collaboration avec les peuples autochtones, le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques de 2016 a été instauré pour lutter contre les changements climatiques et réduire les émissions de gaz à effet de serre afin d'atteindre les cibles de réduction de ces émissions et d'assurer la croissance de l'économie. Le Cadre pancanadien reconnaît que les forêts, les milieux humides et les sols agricoles du Canada jouent des rôles naturels importants dans une économie à faibles émissions de carbone en absorbant et en stockant du carbone atmosphérique, tout en conservant la biodiversité.

5) La Table ronde sur les terres humides du Canada, partenariat multisectoriel national établi en 2014 pour influencer les politiques et faire connaître la valeur des milieux humides, a organisé trois ateliers nationaux en 2016-2017 dans le but de faire avancer le dialogue sur : l'inventaire des milieux humides, la politique sur les milieux humides ainsi que les biens et services écologiques. Les ateliers ont permis de formuler des recommandations sur les mesures à prendre relativement à chaque thème. Environ 45 participants représentant des gouvernements, des organisations non gouvernementales, des industries et le milieu universitaire ont assisté à chacun de ces ateliers.

B. Quelles ont été les cinq plus grandes difficultés d'application de la Convention ?

1) Les données limitées pour évaluer avec exactitude l'ampleur des milieux humides au Canada, tout spécialement dans les régions nordiques, et la pénurie de programmes permanents de surveillance pour suivre l'état et les tendances de toutes les classes de milieux humides et les principaux aspects des biens et services écologiques qu'ils fournissent.

2) Les capacités et les ressources financières limitées en ce qui concerne la mise en œuvre de la Convention au Canada, notamment la communication et l'échange d'information de même que la participation des partenaires à un dialogue national pour faire avancer les objectifs de la Convention de Ramsar au Canada.

3) La communication au public de la valeur et du rôle des milieux humides afin d'accroître et d'appuyer la gestion et l'utilisation responsables, de même que la conservation des milieux humides.

4) Les défis qui accompagnent la gestion des sites Ramsar en ce qui concerne des facteurs biophysiques tels que les niveaux d'eau changeants et la propagation des espèces exotiques envahissantes.

5) Les pressions de l'aménagement du territoire sur les habitats naturels dans le sud du Canada qui causent la perte, la fragmentation et la dégradation des milieux humides.

C. Quelles sont les cinq priorités futures pour l'application de la Convention ?

Au cours des prochaines périodes triennales, les priorités pour la mise en œuvre de la Convention sont :

1) Chercher à instaurer les principales recommandations des trois ateliers de la Table ronde sur les terres humides du Canada organisés en 2016 et 2017 et portant tout spécialement sur les inventaires, les politiques et les biens et services écologiques. Cela comprend, par exemple, l'élaboration d'un cadre pour l'inventaire des milieux humides afin d'assurer l'uniformité des normes tout en répondant aux besoins régionaux.

2) Mieux communiquer l'importance des milieux humides aux Canadiens, y compris leur rôle dans l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements, et favoriser la gestion responsable des milieux humides.

3) Renforcer la participation des peuples autochtones à la conservation des milieux humides, notamment les sites Ramsar.

4) Améliorer le dialogue et les possibilités d'échange d'information entre les intervenants pour les milieux humides afin d'améliorer la compréhension et la mise en œuvre de la Convention de Ramsar, notamment grâce à la Table ronde sur les terres humides du Canada, et en examinant des façons d'aider à documenter et prendre en compte les changements que subissent les sites Ramsar.

5) Conserver les milieux humides dans le cadre de l'engagement du Canada à conserver au moins 17 % des terres et des eaux douces du Canada grâce à un réseau de parcs, d'aires de protection et de conservation et d'autres mesures efficaces de conservation dans des zones clairement définies d'ici 2020. Ces zones, y compris les milieux humides, conservent la biodiversité du Canada, contribuent à l'atténuation des changements climatiques et à l'adaptation à ces changements, procurent un habitat permettant de rétablir des espèces en péril et d'éviter que d'autres espèces deviennent en péril.

D. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apporte le Secrétariat Ramsar en matière d'application ?

Aucune recommandation précise pour le moment.

E. Avez-vous (AA) des recommandations à faire sur l'aide qu'apportent les Organisations internationales partenaires (OIP) de la Convention en matière d'application ? (y compris les partenariats en cours et à développer)

Aucune recommandation précise pour le moment.

F. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar au niveau national à celle d'autres accords multilatéraux sur l'environnement (AME), en particulier ceux du « groupe de la biodiversité » [Convention sur la diversité biologique (CDB), Convention sur les espèces migratrices (CMS), Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), Convention du patrimoine mondial, Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) et Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)] ?

Le Canada a un mécanisme de coordination à l'échelle nationale, comprenant des comités et des groupes directeurs, qui favorisent l'échange d'idées entre des organismes gouvernementaux, les différents paliers de gouvernement, de même qu'avec des partenaires et des intervenants. Les possibilités de travailler en collaboration sur des questions qui sont communes aux AME sont identifiées et mises à profit grâce à ces groupes. Néanmoins, l'application à l'échelle nationale de la Convention de Ramsar et d'autres conventions liées à la biodiversité peut toujours être améliorée grâce à l'échange d'information sur la biodiversité et les changements climatiques ainsi qu'à la promotion de possibilités d'atteindre des objectifs de mise en œuvre communs ou qui se chevauchent.

- G. Comment faire pour mieux lier l'application de la Convention de Ramsar à celle des politiques/stratégies relatives à l'eau et autres stratégies dans le pays (p.ex., développement durable, énergie, industries extractives, réduction de la pauvreté, assainissement, sécurité alimentaire, biodiversité) ?

Actuellement, on tient compte des directives et des principes d'utilisation rationnelle de Ramsar dans la mesure du possible dans les stratégies provinciales, territoriales et fédérales et il faudrait continuer d'encourager leur utilisation. Grâce à des initiatives de développement durable et d'analyse des services écosystémiques, les décideurs chercheront, partageront et appuieront des stratégies améliorées afin d'exercer une incidence sur la conservation et la gestion des milieux humides.

- H. Avez-vous (AA) d'autres commentaires généraux à faire sur l'application de la Convention ?

Le Groupe d'évaluation scientifique et technique de Ramsar doit continuer de collaborer et miser sur l'expertise d'autres organes (p. ex., la Convention sur la diversité biologique, la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques, ainsi que les organisations internationales partenaires) afin d'entreprendre des tâches avec des ressources minimales.

De plus, les catastrophes naturelles et les phénomènes météorologiques récents ont accru le sentiment d'urgence qui entoure la dégradation et la perte des milieux humides, que l'on ne peut passer sous silence.

- I. Veuillez faire la liste des organisations consultées ou ayant contribué aux informations fournies dans ce rapport.

Liste des organisations invitées à contribuer :

Gouvernement fédéral : Agriculture et Agroalimentaire Canada; Environnement et Changement climatique Canada; Pêches et Océans Canada; Affaires mondiales Canada; Commission mixte internationale (section canadienne); Ressources naturelles Canada; Commission de la capitale nationale; Agence Parcs Canada; Statistique Canada.

Gouvernements provinciaux et territoriaux : Alberta; Colombie-Britannique; Île-du-Prince-Édouard; Manitoba; Nouveau-Brunswick; Nouvelle-Écosse; Nunavut; Ontario; Québec; Saskatchewan; Terre-Neuve-et-Labrador; Territoires du Nord-Ouest; Yukon.

Administrations municipales et régionales : Organe de gestion de la faune de la vallée de Creston (Colombie-Britannique); Metro Vancouver (Colombie-Britannique); Office de protection de la nature de la vallée de Nottawasaga (Ontario).

Organismes non gouvernementaux : ALUS Canada; British Columbia Waterfowl Society; British Columbia Wildlife Federation; Canards Illimités Canada; Conservation de la nature Canada; Delta Farmland and Wildlife Trust; Delta Waterfowl; Études d'Oiseaux Canada; Habitat faunique Canada; Nature Canada; Ontario Nature; Réserve de la biosphère du Lac-Saint-Pierre; Société protectrice du patrimoine écologique du Manitoba.

Organismes universitaires ou de recherche : Institut de technologie du Nord de l'Alberta; Institut international du développement durable; Université Acadia; Université de Calgary; Université de la Saskatchewan; Université de Toronto; Université de Waterloo; Université Laval.

Organisations privées ou de l'industrie : Association canadienne des producteurs pétroliers; Association des produits forestiers du Canada; Association canadienne de tourbe de sphaigne; Association minière du Canada; Association des producteurs de tourbe horticole du Québec; Canadian Cattleman's Association; Fédération canadienne de l'agriculture.

Section 3 : Indicateurs (questions) et autre information sur l'application

But 1 : S'attaquer aux moteurs de la perte et de la dégradation des zones humides

Objectif 1. Les avantages des zones humides figurent dans les politiques / stratégies et plans relatifs à des secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche aux niveaux national et local.

RAPPORT À LA COP13		
1.1	Les problèmes/avantages des zones humides ont-ils été incorporés dans d'autres stratégies et processus de planification nationaux, y compris : {1.3.2} {1.3.3} DRC 1.3.i	
A=Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu; X=Inconnu; Y=Non pertinent		
a)	Politique ou stratégie nationale de gestion des zones humides	C=Partiellement
b)	Stratégies d'élimination de la pauvreté	B=Non
c)	Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau	C=Partiellement
d)	Plans de gestion des ressources côtières et marines	C=Partiellement
e)	Plan de gestion intégrée de la zone côtière	C=Partiellement
f)	Programmes nationaux pour les forêts	C=Partiellement
g)	Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture	A=Oui
h)	Stratégie et Plans d'action nationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB	A=Oui
i)	Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière	C=Partiellement
j)	Politiques nationales pour le tourisme	D=Prévu
k)	Politiques nationales pour le développement urbain	B=Non
l)	Politiques nationales pour les infrastructures	B=Non
m)	Politiques nationales pour l'industrie	B=Non
n)	Politiques nationales pour l'aquaculture et les pêches {1.3.3} DRC 1.3.i	C=Partiellement
o)	Plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion et la lutte contre la pollution	C=Partiellement
p)	Politiques nationales pour la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau	B=Non

1.1 Information supplémentaire :

Divers processus de planification et stratégies fédéraux, provinciaux et territoriaux intègrent les valeurs de la conservation des milieux humides.

a) Politique ou stratégie nationale de gestion des milieux humides

Puisque la conservation des milieux humides au Canada est une responsabilité partagée entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires, il n'existe aucune politique nationale. Toutefois, une Politique fédérale sur la conservation des terres humides (1991) et plusieurs politiques provinciales et territoriales favorisent l'élaboration d'une approche nationale de la gestion des milieux humides au Canada.

La Politique fédérale sur la conservation des terres humides (1991) fait la promotion de la conservation à travers des décisions fédérales et des responsabilités partagées avec les provinces pour la conservation des milieux humides. D'autres politiques fédérales (p. ex., la Politique fédérale relative à l'eau, la Politique fédérale sur l'utilisation des terres, la Politique de gestion de l'habitat du poisson de Pêches et Océans Canada, le Cadre de la politique fédérale sur la qualité de l'environnement et la Stratégie de conservation du milieu marin arctique) appuient la conservation des milieux humides.

La Wetland Policy de l'Alberta (2013) fournit des orientations stratégiques pour assurer la croissance et le développement économique continu, en favorisant la prise de décisions de gestion avisées à long terme et elle réduit la perte et la dégradation des milieux humides en conservant, protégeant et gérant les milieux humides de l'Alberta de manière à maintenir les avantages qu'elles fournissent à l'environnement, à la société et à l'économie.

En Ontario, la politique sur les milieux humides se compose actuellement de plus de 20 lois et règlements administrés ou appliqués par plusieurs ministères provinciaux, organismes, offices de conservation, municipalités et une foule d'intervenants et de partenaires. Certains de ces documents législatifs tiennent compte des aspects des ressources naturelles ou de la conservation et de la gestion du patrimoine naturel, ce qui comprend les milieux humides (p. ex., la *Loi sur la protection des Grands Lacs* (2015) et la *Loi sur les terres protégées* (1990)), tandis que d'autres peuvent interdire ou autoriser explicitement certaines activités d'utilisation du sol dans ces zones (p. ex., la *Loi sur l'aménagement du territoire* (1990), la Déclaration de principes provinciale (2014), la *Loi sur la ceinture de verdure* (2005) et le Plan 2014 : Régularisation du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent). Dernièrement, l'Ontario a adopté une nouvelle Stratégie de conservation des terres humides (2017).

La Wetland Conservation Policy (2012) de la Nouvelle-Écosse sert d'orientation et offre un cadre pour la conservation des milieux humides en établissant des lois, des règlements et des politiques opérationnelles dans le but de protéger et d'orienter la gestion des milieux humides. En Nouvelle-Écosse, l'*Environment Act* (1994-1995) et l'*Environmental Goals and Sustainable Prosperity Act* (2007) renferment des dispositions essentielles sur les milieux humides. Avec ces outils, la province est la principale responsable pour la réglementation sur les milieux humides et son application.

Au Québec, la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* (2017) propose une réforme de l'encadrement juridique applicable aux milieux humides et hydriques en vue de moderniser les mesures prévues pour assurer leur conservation. Les diverses lois touchées par les modifications reflètent les différents axes de la réforme qui touchent à la fois la planification de l'aménagement du territoire, la planification et la gestion intégrée des ressources en eau, le régime d'autorisation environnementale et les mesures de conservation du patrimoine naturel. La *Loi* reconnaît un objectif et une approche fondés sur « aucune perte nette » des milieux humides et hydriques.

b) Stratégies d'élimination de la pauvreté

Actuellement, il n'existe aucun plan national au Canada, mais, en 2017, le gouvernement fédéral s'est engagé à adopter une stratégie canadienne de réduction de la pauvreté afin de réduire la pauvreté et d'améliorer le bien-être économique de toutes les familles canadiennes (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/campagne/reduction-pauvrete.html>). Puisqu'il est tôt dans le processus, on ne sait pas encore si les milieux humides feront partie de la stratégie.

c) Plans de gestion des ressources en eau et d'économie d'eau

Les gouvernements fédéral et provinciaux s'acheminent vers des utilisations plus efficaces de l'eau afin de réduire les coûts d'approvisionnement de cette ressource. Voici des exemples provinciaux qui reconnaissent tous l'importance des services écosystémiques des milieux humides dans la planification de la gestion des ressources en eau : la *Water Sustainability Act (2016)* de la Colombie-Britannique; le 25 Year Water Security Plan de la Saskatchewan (2012); la Stratégie et plan d'action du Yukon sur la gestion de l'eau (2014); la Wetland Conservation Policy de la Nouvelle-Écosse (2011); la Stratégie de conservation des terres humides en Ontario 2017-2030 (2017); la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques du Québec (2017)*; la Wetland Policy de l'Alberta (2013); et la Water Stewardship Strategy – Action Plan 2016-2020 (2010) des Territoires du Nord-Ouest.

d) Plans de gestion des ressources côtières et marines

Dans le cadre de la *Loi sur les océans (1997)*, une loi fédérale, les océans servent de cadre stratégique aux politiques et programmes côtiers et maritimes fondés sur le développement durable, la gestion intégrée et le principe de précaution. Des principes sont appliqués grâce à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans de gestion intégrée. Des recherches continues fournissent des occasions de documenter les changements dans les milieux humides à l'intérieur des zones côtières et maritimes prioritaires au fil du temps grâce à des activités d'utilisation du sol, à l'agriculture, aux activités urbaines et industrielles ou aux effets des changements climatiques.

e) Plan de gestion intégrée de la zone côtière

La planification de la gestion intégrée de la zone côtière tient compte des zones d'importance écologique, y compris les milieux humides. L'initiative fédérale Santé des océans (2007-2013) a appuyé la protection des aires marines uniques et vulnérables. Par ailleurs, les modifications apportées à la Déclaration de principes provinciale (2014) de l'Ontario ont permis d'accroître l'importance accordée aux milieux humides côtiers du lac Ontario et à leur protection. En 2015, l'Ontario a mis en œuvre un règlement pour adopter l'Entente sur les ressources en eaux durables du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent (2005) afin de protéger les ressources en eau durable de ce bassin et les écosystèmes qui en dépendent. En 2017, la Commission mixte internationale a instauré un nouveau plan de régularisation des niveaux d'eau (Plan 2014) pour le lac Ontario et le fleuve Saint-Laurent (avec l'assentiment des gouvernements du Canada et des États-Unis), conçu en partie pour protéger la santé des milieux humides côtiers. Le Canada et l'Ontario ont fait la promotion des intérêts des milieux humides en examinant le plan et en participant à la surveillance à long terme.

f) Programmes nationaux pour les forêts

Les règlements et lignes directrices sur la gestion des forêts fournissent des normes envisageables pour de nombreux milieux humides et zones tampons (p. ex., la *Forest and Range Practices Act (2002)* de la Colombie-Britannique, le *Forest Resources Act (2008)* du Yukon, la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (2013)* et la *Stratégie d'aménagement durable des forêts (2015)* du Québec). Les forêts durables certifiées par des organismes de certification indépendants (c.-à-d. l'Association canadienne de normalisation, le Forest Stewardship Council et

la Sustainable Forestry Initiative) ont des exigences sur les exploitations situées à proximité des cours d'eau, notamment les milieux humides. Par ailleurs, tous les membres de l'Association des produits forestiers du Canada sont assujettis à des vérifications par des tiers pour assurer la mise en œuvre de leurs mesures du rendement relatives à la gestion des milieux humides et autres milieux.

Grâce à ses programmes de recherche, Ressources naturelles Canada cartographie les milieux humides forestiers du Canada et élabore un cadre de comptabilisation du carbone dans les milieux humides forestiers en intégrant la comptabilisation du carbone dans les forêts qui leur sont associées pour le Rapport d'inventaire national.

g) Politiques ou mesures nationales pour l'agriculture

L'initiative Cultivons l'avenir II (2013-2018), dirigée par Agriculture et Agroalimentaire Canada, sert de cadre stratégique fédéral-provincial-territorial à l'agriculture au Canada en offrant aux producteurs un financement partagé pour déterminer les risques environnementaux à la ferme et mettre en place des pratiques de gestion optimales, notamment celles qui appuient directement ou indirectement la conservation et l'utilisation rationnelle des milieux humides.

h) Stratégie et plans d'action nationaux pour la biodiversité rédigés dans le cadre de la CDB

En 1996, la Stratégie canadienne de la biodiversité a été adoptée en réaction à l'obligation que le Canada doit remplir en sa qualité de partie à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique. Cette stratégie reconnaît l'importance et la valeur des écosystèmes humides et comprend un renvoi à la Convention de Ramsar. En 2015, un groupe de travail fédéral-provincial-territorial a mis à jour la Stratégie canadienne de la biodiversité en y intégrant les buts et objectifs du Canada pour la biodiversité d'ici 2020, avec la rétroaction d'intervenants et d'organismes autochtones, en se servant du Plan stratégique de la Convention sur la diversité biologique de 2011 à 2020, notamment les objectifs mondiaux d'Aichi, comme outil d'orientation. Selon le but A, objectif 1, le Canada s'engage à conserver au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones côtières et marines au moyen de réseaux d'aires protégées et d'autres mesures efficaces de conservation dans des zones clairement définies. Le but A, objectif 3, renvoie directement à la conservation des milieux humides : « D'ici 2020, les terres humides du Canada sont conservées ou améliorées afin de soutenir leurs services écosystémiques grâce à des activités de conservation, de restauration et de gestion ».

i) Politiques nationales pour l'énergie et l'exploitation minière

Des lois, des politiques, des programmes d'orientation et d'intendance qui appuient les pratiques exemplaires du secteur minier et de l'énergie sont en place à de nombreux niveaux infranationaux au Canada afin d'orienter les décisions sur l'utilisation des terres qui ont une incidence sur les milieux humides. La *Loi sur les pêches (1985)*, une loi fédérale, légifère les effluents de mines de métaux en relation avec les milieux humides et les cours d'eau. Les industries minières appuient les efforts de conservation des milieux humides. Par exemple, la Northern Ontario Goldcorp a créé un partenariat triennal (de 2015 à 2018) avec Canards Illimités Canada afin d'appuyer la conservation et la restauration des milieux humides vitaux pour la sauvagine, d'autres espèces sauvages et la collectivité locale.

j) Politiques nationales pour le tourisme

Le nouveau Plan d'action pour le tourisme du Canada (2017) se concentre sur la croissance économique et le changement grâce à des réformes des politiques et de la réglementation. Les fonctions socioéconomiques des caractéristiques des milieux humides comme attraction pour le tourisme et les loisirs dans de nombreuses parties du Canada ont une valeur qui se chiffre en milliards de dollars, notamment la valeur financière de la production annuelle qui est directement liée aux milieux humides, tant pour les activités de consommation, telles que la chasse, la pêche et

le piégeage, que pour les autres activités, comme le tourisme et les loisirs (Politique fédérale sur la conservation des terres humides, 1991). Les détails du nouveau plan d'action, dès sa publication, détermineront si les fonctions socioéconomiques des milieux humides à l'échelle nationale en font partie.

k) Politiques nationales pour le développement urbain

Il n'existe aucune politique nationale globale sur le développement urbain et les milieux humides, mais il y a de nombreuses politiques provinciales et municipales au Canada. Par exemple, le Plan de croissance de la région élargie du Golden Horseshoe en Ontario cherche à gérer la croissance, à créer des collectivités complètes, à ralentir l'étalement urbain et à protéger l'environnement naturel, notamment l'utilisation et la conservation des milieux humides.

Par ailleurs, le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine vise à protéger et à conserver les milieux humides nord-américains contre de nombreux facteurs de stress, y compris le développement urbain. Ce plan conjoint fournit des lignes directrices larges sur des mesures de gestion et de protection de l'habitat visant à restaurer, protéger et améliorer l'habitat humide pour le bien de la sauvagine, de la biodiversité et des humains.

l) Politiques nationales pour les infrastructures

Le plan d'infrastructure 2016 du Canada cherche à faire en sorte que les collectivités canadiennes soient des endroits sains et productifs où vivre et il comprend des investissements de 5 milliards de dollars sur cinq ans dans des projets d'infrastructure visant à protéger les collectivités et à appuyer la transition continue du Canada vers une économie axée sur la croissance propre. Il comprend aussi le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées d'Infrastructure Canada, un fonds de 2 milliards de dollars qui peut appuyer la construction de systèmes naturalisés de gestion et de traitement des eaux usées et des eaux pluviales.

Pour faire progresser les efforts du Canada visant à créer une économie axée sur la croissance propre, le budget de 2017 présentait un plan d'investissement de 21,9 milliards de dollars dans l'infrastructure verte, y compris des initiatives qui soutiendront la mise en œuvre du Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques. Sur ce total, 9,2 milliards de dollars seront affectés aux provinces et aux territoires pour appuyer des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à donner accès à de l'eau potable, à assurer la gestion sécuritaire des eaux usées, à aider les collectivités à faire face aux défis découlant des changements climatiques et à collaborer au développement de réseaux électriques plus propres et mieux interreliés. Cinq milliards de dollars supplémentaires seront disponibles pour des projets d'infrastructure verte par l'entremise de la Banque de l'infrastructure du Canada et 2,8 milliards de dollars le seront dans le cadre d'une série de programmes nationaux.

En outre, il existe plusieurs politiques et plans provinciaux et territoriaux. Par exemple, en Ontario, des politiques permettent d'améliorer la protection des milieux humides grâce à un processus de planification de l'utilisation des terres de la province, qui comprend l'obligation pour les municipalités d'élaborer des plans pour les bassins hydrographiques avant d'élargir les zones d'établissement, les infrastructures ou les projets de construction d'envergure qui pourraient avoir une incidence sur ces bassins.

La *Loi sur la protection des eaux (2006)* du Manitoba oriente la planification des bassins hydrographiques dans la province, permettant aux districts de conservation de coordonner et d'appuyer la planification de la gestion intégrée des bassins avec les intervenants. Par ailleurs, la *Stratégie de gestion des eaux de surface (2014)* et la *Loi sur la gestion des eaux de surface (2016)* du Manitoba offrent une approche intégrée de la gestion des eaux de surface dans les régions agricoles et municipales de la province. Cette stratégie a pour but d'éliminer les pertes des

avantages des milieux humides et facilitera la transition vers un cadre de planification réglementaire fondé sur les bassins hydrographiques, où des projets de drainage et de rétention de l'eau seront envisagés ensemble.

La *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (modifiée en 2017) du Québec reconnaît les fonctions écologiques des milieux humides et hydriques, précise le rôle des organismes de bassins versants et des tables de concertation régionales, et exige que les municipalités régionales de comté et les municipalités locales élaborent et appliquent un plan régional pour conserver les milieux humides et hydriques sur leur territoire.

La Stratégie et plan d'action du Yukon sur la gestion de l'eau (2014) reconnaît l'importance des milieux humides pour les eaux souterraines et établit un objectif large, soit maintenir la qualité et la quantité d'eau pour les services écosystémiques et la santé des milieux aquatiques et terrestres en vue d'assurer la durabilité à long terme des services d'infrastructures municipales. De même, les Territoires du Nord-Ouest reconnaissent l'importance des services écosystémiques des milieux humides dans la *Water Stewardship Strategy* (2010) et cherchent à intégrer les principes de cette stratégie dans les cadres de planification des ressources naturelles et des bassins hydrographiques liés à la planification municipale et aux travaux d'infrastructure.

m) Politiques nationales pour l'industrie

Bien qu'il n'existe aucune politique nationale sur l'industrie qui intègre les enjeux ou avantages des milieux humides, voici des exemples des façons dont on pourrait tenir compte des milieux humides.

Le Cadre pancanadien sur la croissance propre et les changements climatiques (2016) a été établi en consultation avec les provinces, les territoires et les peuples autochtones pour garantir que les Canadiens respectent les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la croissance économique. Cette méthode s'applique à la tarification de la pollution par le carbone et aux mesures visant à obtenir des réductions dans tous les secteurs.

La gestion des milieux humides est une partie importante de la réhabilitation des terres pour les industries des mines, de l'énergie, de l'exploitation pétrolière et gazière et de l'agriculture. Environnement et Changement climatique Canada s'associe à l'industrie pour réaliser plusieurs projets grâce au Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, en se concentrant sur divers projets au Canada qui visent des espèces et des habitats en péril.

Au Canada, les tourbières sont en partie protégées par la Politique fédérale sur la conservation des terres humides (1991), mais la responsabilité de la gestion des ressources naturelles relève des gouvernements provinciaux et territoriaux. À l'échelle provinciale, l'Alberta, le Manitoba, le Québec et le Nouveau-Brunswick ont tous des politiques sur l'extraction dans les tourbières et la conservation des milieux humides. Par exemple, au Manitoba, la *Loi sur la protection des tourbières* (2014) préconise la protection et la conservation des tourbières et elle est l'une des premières du genre au Canada.

n) Politiques nationales pour l'aquaculture et les pêches

En vertu de la *Loi sur les pêches* (1985), Pêches et Océans Canada réglemente l'industrie de l'aquaculture afin de protéger les poissons et leur habitat, notamment les milieux humides, par l'entremise de la Politique en matière d'aquaculture (2008), de la Politique pour la conservation du saumon atlantique sauvage (2009) et du Cadre pour des pêches durables (mis à jour en 2013). En plus de ces politiques, la *Loi sur les espèces en péril* (2002) précise quels organismes sont chargés d'appuyer la protection des espèces sauvages en péril au Canada, notamment celles qui utilisent

les milieux humides et leurs habitats.

o) Plans d'action nationaux (PAN) pour la gestion et la lutte contre la pollution

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)* est l'un des principaux outils du Canada pour assurer le développement durable et la prévention de la pollution. Cette loi favorise la prévention et la gestion des risques que posent les substances dangereuses de même que la gestion des répercussions des substances nouvelles et existantes sur l'environnement et la santé humaine.

Le gouvernement fédéral et celui de l'Ontario collaborent afin de réaliser des gains au niveau des milieux humides et atteindre les objectifs en matière de conservation de ces zones grâce à la collaboration conjointe dans le cadre de l'Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème du bassin des Grands Lacs (2014). Cet Accord comprend des engagements à restaurer, protéger et conserver les milieux humides et d'autres zones côtières des Grands Lacs. Les plans d'action et d'aménagement panlacustres pour chacun des Grands Lacs canadiens intègrent des priorités en matière de conservation des milieux humides dans l'Accord et dans les stratégies de protection de la biodiversité des lacs.

p) Politiques nationales pour la gestion des eaux usées et la qualité de l'eau

Tous les paliers de gouvernement sont responsables de la gestion, de la collecte, du traitement et des rejets des effluents d'eaux usées. La Stratégie pancanadienne sur la gestion des effluents d'eaux usées municipales (2009) établit une entente collective visant à assurer la gestion des effluents des eaux usées conformément à un cadre de travail harmonisé pour assurer la protection de l'environnement et de la santé humaine, chaque administration exerçant ses propres pouvoirs. Le gouvernement fédéral gère les eaux usées par l'intermédiaire du *Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées (2012)*, établi en vertu de la *Loi sur les pêches (1985)*. Ce règlement exige que les réseaux d'eaux usées respectent des normes sur la qualité des effluents équivalant au niveau de traitement secondaire. Le *Règlement* remplit un engagement fédéral pris dans la Stratégie en ce qui concerne la création de normes nationales sur la qualité des effluents pour le traitement secondaire des eaux usées.

Au sujet de la qualité de l'eau, les Recommandations canadiennes pour la qualité des eaux sont les lignes directrices nationales sur la qualité de l'eau pour les principales utilisations qui en sont faites au Canada. Même si elles ne s'attardent pas spécialement aux milieux humides, ces recommandations proposent des orientations spécifiques aux sites pour protéger la vie aquatique, ce qui comprend les milieux humides et les espèces palustres, ainsi que les utilisations de l'eau à des fins agricoles, notamment l'irrigation.

Les investissements dans l'infrastructure sont prioritaires pour le gouvernement fédéral. En 2016, le Canada a lancé un nouveau Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées pour offrir aux collectivités des réseaux plus fiables d'alimentation en eau potable et de traitement des eaux usées afin que l'eau potable et les effluents respectent les normes prévues par la loi. Le gouvernement du Canada a conclu des ententes bilatérales avec les provinces et les territoires afin d'appuyer les priorités en matière d'eau potable et de traitement des eaux usées. Le gouvernement fédéral finance jusqu'à 50 % des coûts admissibles au Fonds pour des projets tels que la restauration des installations de gestion des eaux de ruissèlement, les marais artificiels, les bassins de rétention des eaux pluviales et l'agrandissement des infrastructures des installations de traitement.

Objectif 2. L'eau est utilisée dans le respect des besoins des écosystèmes de zones humides afin qu'ils puissent remplir leurs fonctions et fournir des services à l'échelle qui convient, notamment au niveau d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière.

Rapports à la COP13	
<p>2.1 La quantité et la qualité de l'eau disponible pour, et requise par, les zones humides ont-elles été évaluées pour soutenir l'application des Lignes directrices pour l'attribution et la gestion de l'eau en vue du maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolution VIII.1, VIII.2) ? 1.24.</p>	C=Partiellement
<p>2.1 Information supplémentaire :</p> <p>Des scientifiques de l'Université de l'Alberta et de l'Université de Waterloo effectuent des recherches sur la quantité et la qualité de l'eau disponible et nécessaire pour les milieux humides afin d'appuyer la mise en oeuvre des recommandations pour l'attribution et la gestion de l'eau et de maintenir les fonctions écologiques des milieux humides.</p> <p>Au Canada, plusieurs programmes de recherche portent sur l'extraction de tourbe et sur la qualité et la quantité d'eau. Par exemple, avec le soutien du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, des chercheurs de l'Université de Waterloo ont étudié l'impact des routes sur le débit d'eau dans les tourbières et sur la modification des émissions de gaz à effet de serre dans les zones situées à proximité des routes. Selon les résultats préliminaires, une grande quantité d'eau reflue en amont du site de la tourbière située près de Peace River (Alberta), ce qui accroît les émissions de méthane dans les milieux humides et l'habitat sec qui y est associé. En outre, grâce à la Chaire de recherches industrielles en aménagement des tourbières du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et à la subvention de recherche et développement coopérative qui y est associée, des chercheurs de l'Université Laval, de l'Université de Waterloo et de l'Université Brandon tâchent d'évaluer et d'améliorer les fonctions hydrologiques avant et après la restauration écologique des tourbières.</p> <p>Des partenaires et des organismes des gouvernements provinciaux et territoriaux surveillent également les paramètres sur la qualité et/ou la quantité d'eau, notamment l'Alberta, les Territoires du Nord-Ouest, l'Ontario, le Québec et le Yukon.</p>	
<p>2.2 Des évaluations des flux environnementaux ont-elles été réalisées du point de vue de l'atténuation des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? (Action r3.4.iv)</p>	C=Partiellement
<p>2.2 Information supplémentaire :</p> <p>Des évaluations visant à mesurer le flux environnemental ont été entreprises dans certaines régions, mais il n'existe toujours aucune évaluation exhaustive pour l'ensemble du Canada. La planification de la protection des sources d'eau grâce à divers partenaires de conservation dans certaines provinces, comme l'Ontario, comporte des approches à barrières multiples pour mesurer et évaluer le flux environnemental, mais elle n'est nullement représentative de l'ensemble du Canada. La Stratégie de conservation des terres humides en Ontario (2017) comprend des mesures permettant d'évaluer et d'améliorer la capacité de cartographier, de décrire et de documenter les fonctions hydrologiques des milieux humides dans le temps.</p>	
<p>2.3 Les Sites Ramsar ont-ils amélioré l'utilisation durable de l'eau dans le</p>	O=Inchangé

contexte des besoins des écosystèmes ?	
<p>2.3 Information supplémentaire :</p> <p>Les décisions sur la gestion de l'eau sont de plus en plus intégrées dans les objectifs visant à maintenir les fonctions écologiques des milieux humides. Le maintien des fonctions écologiques et hydrologiques des milieux humides est l'un des principes clés de la Politique fédérale sur la conservation des terres humides (1991) et de la Stratégie de conservation des terres humides en Ontario (2017). Plus de renseignements sont nécessaires pour déterminer avec exactitude si les sites Ramsar ont amélioré l'utilisation durable de l'eau.</p>	
<p>2.4 Les Lignes directrices sur l'attribution et la gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides (Résolutions VIII.1 et XII.12) ont-elles été utilisées/appliquées dans le processus décisionnel ? (Action 3.4.6.)</p>	<p>C=Partiellement</p>
<p>2.4 Information supplémentaire :</p> <p>Au Canada, la gestion des ressources naturelles, y compris l'attribution de l'eau, relève des provinces ou des territoires.</p> <p>Les lignes directrices sur l'attribution et la gestion de l'eau pour les fonctions écologiques varient d'une province à l'autre. De nombreuses provinces ont recours à des accords d'octroi de licences ou de permis provinciaux pour leurs grands consommateurs d'eau, comme le Programme de réglementation des prélèvements d'eau (1996) en Ontario, le Water Licensing and Allocation Program (2008) en Alberta et la <i>Loi sur la qualité de l'environnement</i> (1996) au Québec.</p> <p>En outre, grâce aux travaux qui appuient la mise en œuvre du nouveau plan de régulation des niveaux d'eau (Plan de 2014), la Commission mixte internationale travaille en étroite collaboration avec des intervenants et des organismes provinciaux afin d'appuyer la santé et la diversité du lac Ontario et de ses milieux humides côtiers en ce qui concerne l'attribution et la gestion de l'eau destinée aux fonctions écologiques. La Commission aide le Canada et les États-Unis à protéger l'environnement transfrontalier et à mettre en œuvre l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs.</p> <p>Des activités entreprises par des organisations non gouvernementales, y compris Canards Illimités Canada, Conservation de la nature Canada et Habitat faunique Canada, appuient les principes décrits dans les Recommandations pour leurs activités.</p> <p>De nombreux sites Ramsar préconisent l'application des Recommandations dans leurs exploitations, notamment la Baie de L'Isle-Verte, qui effectue les mesures de restauration des marais dont les digues et structures présentent des signes de détérioration (brèches, érosion, affaissement, etc.) et adopte les concepts écologiques pour le contrôle des niveaux d'eau et les ratios eau-végétation pour la sauvagine ainsi que les habitats aquatiques de la faune et de la flore locales.</p>	
<p>2.5 Des projets qui encouragent et démontrent les bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau pour le maintien des fonctions écologiques des zones humides ont-ils été élaborés ? (Action r3.4.ix.)</p>	<p>A=Oui</p>

2.5 Information supplémentaire :

Des programmes de financement fédéraux, comme le Fonds national de conservation des milieux humides et le Programme d'intendance de l'habitat, appuient des projets visant à gérer l'eau (p. ex., les structures de contrôle de l'eau et la reconfiguration du débit d'eau) pour améliorer ou maintenir les fonctions écologiques des milieux humides. Le Cadre stratégique pour l'agriculture (2013-2018) de Cultivons l'avenir II des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada verse un financement à frais partagés aux producteurs pour qu'ils puissent déterminer les risques environnementaux à la ferme et mettre en place des pratiques de gestion optimales. Certaines pratiques de gestion optimales appuient directement ou indirectement l'attribution et la gestion de l'eau dans le but de maintenir les fonctions écologiques des milieux humides. En 2017, la Commission mixte internationale a lancé le Plan 2014 : Régularisation du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent, qui cherche à établir un équilibre entre les intérêts économiques et environnementaux et qui contribue à la restauration, à la santé et à la diversité des milieux humides côtiers du lac Ontario et du fleuve Saint-Laurent grâce à des fluctuations plus naturelles des niveaux d'eau.

Les projets et accords provinciaux ou territoriaux suivants préconisent de bonnes pratiques d'attribution et de gestion de l'eau pour les fonctions écologiques des milieux humides :

- En Colombie-Britannique, en vertu de la *Loi sur les pêches* (1985), de la *Loi sur la marine marchande du Canada* (2001) et des modifications récentes (2016) apportées au *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* de cette dernière *Loi*, le gouvernement impose des restrictions à la navigation dans le cours supérieur du fleuve Columbia pour protéger les milieux humides, les oiseaux et les sites de nidification contre la navigation de plaisance et le sillage des bateaux.
- En Alberta, une *Wetland Policy* (2013) a été élaborée afin d'assurer la gestion des milieux humides en évitant et en réduisant les répercussions négatives et en remplaçant la valeur perdue des milieux humides.
- L'Alberta et les Territoires du Nord-Ouest ont établi une entente bilatérale sur la gestion des eaux pour le bassin du fleuve Mackenzie en 2015 dans le but de favoriser l'échange de renseignements qui appuient des mesures de gestion bilatérale des eaux transfrontalières, notamment les fleuves, rivières, deltas, lacs, milieux humides et eaux souterraines.
- Dans les provinces des Prairies, soit l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba, des projets de cartographie hydrologique aident à déterminer les activités de gestion de l'eau et les fonctions écologiques des milieux humides, tout spécialement dans le paysage agricole.
- Au Québec, des projets de gestion de la sauvagine, comportant une dimension de la gestion de l'eau, sont réalisés dans l'écosystème riche en milieux humides du lac Saint-Pierre.

De nombreuses organisations non gouvernementales réalisent des projets qui se font le complément de la législation en vigueur au Canada. Par exemple, Canards Illimités Canada et Conservation de la nature Canada appuient une multitude de projets de conservation des milieux humides qui favorisent et démontrent de bonnes pratiques en matière d'attribution et de gestion de l'eau.

2.6 Combien de ménages/municipalités sont raccordés au réseau d'égouts ? ODD 6.3.1

E=1524
municipalités

2.6 Information supplémentaire :

Les statistiques présentées sont celles de l'année 2009 et figurent dans le Rapport de 2011 sur l'utilisation de l'eau par les municipalités.

Au total, 1 524 municipalités, représentant 28,1 millions de Canadiens, ont fourni des renseignements sur le nombre de personnes sur leur territoire qui étaient raccordées à un réseau d'égouts sanitaires, qui utilisaient une fosse septique privée ou qui avaient recours au chargement des eaux usées. La grande majorité de ces personnes (87,1 %) étaient raccordées à un réseau d'égouts, 12,4 % utilisaient une fosse septique privée et 0,5 % avaient recours au chargement des eaux usées.

2.7 Quel est le taux de couverture des réseaux d'eaux usées dans le pays ?	E=87 pour cent
--	----------------

ODD Cible 6.3.1.

2.7 Information supplémentaire:

Au total, 87,1 % de la population des 1 524 municipalités qui ont répondu au Rapport de 2011 sur l'utilisation de l'eau par les municipalités étaient raccordées à un réseau d'égouts.

2.8 Quel est le pourcentage d'utilisateurs de fosses septiques /toilettes sèches ?	E=13 pour cent
--	----------------

ODD Cible 6.3.1.

2.8 Information supplémentaire:

Au total, 12,9 % de la population des 1 524 municipalités qui ont répondu au Rapport de 2011 sur l'utilisation de l'eau par les municipalités avaient une fosse septique privée ou avaient recours au chargement des eaux usées.

2.9 Le pays utilise-t-il des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées ?	A=Oui
---	-------

ODD Cible 6.3.1.

2.9 Information supplémentaire:

Le Canada utilise des milieux humides ou des étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées dans diverses parties du pays. De nombreux aéroports internationaux, y compris ceux de Toronto et Edmonton, ont recours à des étangs construits pour traiter les eaux de pluie contaminées par le glycol. Par exemple, grâce à des étangs construits, l'Aéroport international d'Edmonton a traité 3 000 000 de litres de liquide de dégivrage en 2014 comparativement à 500 000 litres en 2006. Les milieux humides ou les étangs construits sont utilisés comme technologie de traitement des eaux usées, notamment les systèmes de traitement tertiaire au Canada, par exemple, en Nouvelle-Écosse, au Yukon et dans de nombreuses collectivités éloignées du Nord.

En 2016, le Canada a instauré un nouveau Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées dans le but de fournir aux collectivités des réseaux d'aqueducs et d'égouts plus fiables, en s'assurant que l'eau potable et les effluents respectent les normes prévues par la loi. Le gouvernement fédéral finance jusqu'à 50 % des coûts admissibles au Fonds pour des projets tels que la restauration des installations de gestion des eaux de ruissèlement, les marais artificiels, les bassins de rétention d'eaux pluviales et l'agrandissement des infrastructures des installations de traitement.

2.10 Comment l'utilisation des zones humides/étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées fonctionne-t-elle dans le pays ?	X=Inconnu
--	-----------

ODD Cible 6.3.1.

2.10 Information supplémentaire:

Des milieux humides ou étangs construits sont utilisés comme technologie de traitement des eaux usées au Canada depuis un certain nombre d'années. Statistique Canada compile actuellement des données sur l'utilisation et l'efficacité des milieux humides et des étangs construits comme technologie de traitement des eaux usées et ces données seront publiées au début de 2018.

La Ville de Toronto est un exemple à grande échelle, car, en 2013, un phénomène météorologique exceptionnel s'y est produit et a déversé 126 millimètres de pluie sur Toronto en deux heures, ce qui en a fait la catastrophe naturelle la plus coûteuse dans toute l'histoire de l'Ontario. Depuis, la Ville de Toronto a réalisé un projet pilote sur l'utilisation de milieux humides ou d'étangs construits. Par ailleurs, en 2015, la Ville de Toronto a publié des lignes directrices sur la conception de bassins de gestion.

2.11 Combien d'installations de traitement centralisé des eaux usées existe-t-il au niveau national ? ODD Cible 6.3.1.	G=Supérieur à 3,700
--	---------------------

2.11 Information supplémentaire:

On estime qu'il existe au Canada plus de 3 700 installations de traitement des eaux usées, selon le Rapport de 2011 sur l'utilisation de l'eau par les municipalités.

2.12 Quel est l'état de marche des installations de traitement des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.	A=Bon
--	-------

2.12 Information supplémentaire:

Selon le Rapport de 2011 sur l'utilisation de l'eau par les municipalités, les effluents d'eaux usées de 78,7 % des 34,34 millions de Canadiens qui sont raccordés à un réseau d'égouts sanitaires ont été traités au niveau secondaire ou plus élevé, 6,8 % ont subi un traitement secondaire dans des étangs de stabilisation (bassins de stabilisation des eaux usées), 54,5 % ont subi un traitement mécanique secondaire et 17,4 % ont subi un traitement tertiaire. Dans seulement 3,2 % des cas, il n'y a eu aucun traitement ou seulement un traitement préliminaire (tamisage et dessablage) des eaux usées, alors qu'un traitement primaire a été fait dans 18,1 % des cas.

2.13 Quel est le pourcentage de technologie de traitement décentralisé des eaux usées, y compris les zones humides/étangs construits ? ODD Cible 6.3.1.	X=Inconnu
---	-----------

2.13 Information supplémentaire:

Statistique Canada compile actuellement les données de diverses sources et diffusera des estimations en 2018.

2.14 Existe-t-il un système de réutilisation des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.	C=Partiellement
--	-----------------

2.14 Information supplémentaire:

L'Enquête sur l'eau dans les industries (2015) comprend des estimations sur la recirculation de

l'eau et les plus récentes sources signalent la recirculation totale de 2 593,2 mètres cubes d'eau pour toutes les industries au Canada.

L'Enquête sur l'eau dans l'agriculture (2017) rend compte du nombre total d'industries au Canada qui irriguent à l'aide d'eaux usées traitées comme principale source d'irrigation à la ferme et hors ferme. Malgré un taux de réponse très faible et un coefficient de variation statistiquement important, 60 fermes ont dit utiliser des eaux usées traitées hors ferme pour l'irrigation, selon l'Enquête sur l'eau dans les industries de 2016.

Certaines provinces autorisent des utilisations des eaux récupérées et ont des normes sur ces eaux. En Colombie-Britannique, les eaux usées traitées peuvent être utilisées, par exemple, pour arroser la pelouse dans les zones éloignées des parcs ou des terrains de golf, pour nettoyer les rues ou pour lutter contre les incendies.

<p>2.15 Quelle est la finalité du système de réutilisation des eaux usées ? ODD Cible 6.3.1.</p>	<p>R=Agriculture</p>
<p>2.15 Information supplémentaire: Veuillez préciser si le système de réutilisation des eaux usées est gratuit ou payant, et ajouter tout autre renseignement pertinent.</p> <p>R = agricoles, S= ornementales, T = industrielles</p> <p>Le Canada dispose de systèmes de réutilisation des eaux usées pour des utilisations agricoles, ornementales et industrielles. Différentes régions au Canada peuvent être touchées par des pénuries d'eau à divers moments de l'année en raison des sécheresses, de la contamination des eaux souterraines et de surface, de l'éloignement par rapport aux centres de traitement municipaux à grande échelle ainsi que de la sous-capacité des installations municipales de traitement de l'eau potable et des eaux usées. La technologie de réutilisation de l'eau sur place est une solution de rechange abordable aux systèmes conventionnels, particulièrement dans les régions où l'infrastructure doit être élargie. Des systèmes de réutilisation de l'eau servent à irriguer des zones agricoles, l'eau non potable est réutilisée à des fins récréatives et en milieu urbain, les eaux grises sont réutilisées sur place, les industries réutilisent l'eau, les eaux pluviales sont recueillies, il existe des méthodes d'accroissement des ressources en eau de surface et de recharge des eaux souterraines dans de nombreuses parties de l'Ouest et du Centre du Canada. La majorité des principaux systèmes de réutilisation des eaux usées sont taxés parce qu'ils sont exploités dans l'infrastructure municipale ou les systèmes municipaux.</p>	

Objectif 3. Les secteurs public et privé ont redoublé d'efforts pour appliquer des directives et bonnes pratiques d'utilisation rationnelle de l'eau et des zones humides. {1.10}

<p>RAPPORT À LA COP13</p>	
<p>3.1 Le secteur privé est-il encouragé à appliquer les principes et orientations Ramsar sur l'utilisation rationnelle (Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle des zones humides) dans ses activités et investissements concernant les zones humides ? {1.10.1} DRC 1.10.i</p>	<p>C=Partiellement</p>

3.1 Information supplémentaire :

Bon nombre des principes et orientations Ramsar sont représentés dans les lignes directrices et programmes fédéraux et/ou provinciaux et territoriaux dont dispose le secteur privé. Plusieurs organisations non gouvernementales, notamment Canards Illimités Canada, Conservation de la nature Canada et Habitat faunique Canada, font la promotion de leur utilisation auprès du secteur privé, par l'entremise de certains de leurs programmes.

3.2 Le secteur privé a-t-il entrepris des activités ou des actions pour la conservation, l'utilisation rationnelle et la gestion ? {1.10.2} DRC

1.10.ii :

a) des Sites Ramsar

b) des zones humides en général

a) A=Oui

b) A=Oui

3.2 Information supplémentaire :

Voici quelques exemples de la participation du secteur privé grâce à des possibilités de partenariat :

a) Sites Ramsar

- Baie de L'Isle-Verte : Le parc côtier Kiskotuk, qui comprend le site Ramsar, a été créé par des intervenants communautaires (organisations non gouvernementales, peuples autochtones et administrations municipales) comme un corridor côtier.
- Delta du fleuve Fraser : La British Columbia Waterfowl Society gère une partie du site Ramsar (le refuge d'oiseaux migrateurs de Reifel) et sensibilise la population à la valeur des milieux humides.
- Lac Saint-François : La réalisation d'un film (*Le fabuleux marais*) présente les trésors écologiques du site au moyen d'histoires locales.
- Terres humides du fleuve Columbia : Des groupes locaux de conservation effectuent des inventaires des espèces grâce à un projet annuel de nettoyage et d'enlèvement de plantes exotiques envahissantes.
- Long Point : L'organisme Long Point Waterfowl étudie l'utilisation du site par les oiseaux migrateurs et les menaces que cela pose pour les milieux humides locales.

b) Milieux humides en général

Des groupes de conservation collaborent avec des propriétaires privés afin d'appuyer la conservation des milieux humides en : contribuant à l'atteinte des buts du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, déterminant des pratiques de gestion optimales pour l'intendance des milieux humides et favorisant la restauration des milieux humides. Les programmes axés sur les producteurs et la planification agroenvironnementale (comme Alternative Land Use Services Canada) font également la promotion de la conservation des milieux humides sur les terres privées. Les chasseurs assurent un engagement financier constant qui appuie les programmes de conservation des milieux humides par l'intermédiaire des droits de permis provinciaux et territoriaux et grâce à l'achat du timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada, associé aux permis fédéraux de chasse aux oiseaux migrateurs.

Voici deux exemples d'activités ou d'actions réalisées par des organisations non gouvernementales :

- Entre 2014 et 2016, Canards Illimités Canada a préservé plus de 83 769 hectares de milieux humides et d'habitats associés dans les dix provinces.
- Entre le 1^{er} avril 2014 et le 31 mars 2017, Conservation de la nature Canada a préservé (à perpétuité) plus de 21 000 hectares de milieux humides prioritaires et d'habitats associés.

Voici deux exemples d'industries canadiennes qui investissent dans la recherche sur les milieux humides et l'engagement en ce sens grâce à des partenariats de conservation :

- La Table ronde sur les terres humides du Canada a organisé trois ateliers (en 2016 et 2017) sur l'inventaire des milieux humides, la politique sur les milieux humides, ainsi que les biens et services écologiques. Lors de ces ateliers, les défis et les solutions stratégiques touchant les milieux humides ont été cernés et transmis au gouvernement, aux industries et aux intervenants.
- Entre 1997 et 2017, l'Association canadienne de tourbe de sphaigne et ses membres ont investi plus de 7 millions de dollars dans des recherches sur la restauration des tourbières. L'Association poursuit ses travaux avec d'autres groupes afin de quantifier les répercussions possibles de l'atténuation des changements climatiques grâce à la gestion et à la restauration des tourbières.

<p>3.3 A-t-on appliqué des mesures d'incitation qui encouragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.1} DRC 1.11.i</p>	<p>A=Oui</p>
<p>3.3 Information supplémentaire :</p> <p>Au cours des trois dernières années, plusieurs actions ont été prises afin d'instaurer des mesures incitatives pour préconiser la conservation des milieux humides et leur utilisation rationnelle. Les programmes nationaux comprennent les exemples suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2014, le gouvernement fédéral a investi 50 millions de dollars sur cinq ans (de 2014 à 2019) grâce au Fonds national de conservation des milieux humides pour restaurer et mettre en valeur les milieux humides dans le cadre de projets locaux de conservation des milieux humides. Par exemple, en 2015-2016, 73 450 \$ ont été versés aux Premières Nations de Walpole Island (Ontario) afin qu'elles restaurent un milieu humide situé à proximité de leur collectivité, y compris l'enlèvement des espèces envahissantes. - À l'échelle fédérale, le Programme d'intendance de l'habitat consacre environ 12,2 millions de dollars par année à des projets axés sur la conservation et la protection d'espèces en péril et de leur habitat de même qu'à des projets visant à empêcher que d'autres espèces deviennent une préoccupation sur le plan de la conservation. - À l'échelle fédérale, le Programme des dons écologiques permet à des propriétaires qui donnent une terre ou un intérêt foncier partiel sur une terre écosensible, y compris des milieux humides, de recevoir un crédit d'impôt sur le revenu rehaussé. Entre avril 2014 et octobre 2017, 208 terres écosensibles ont été préservées dans le cadre de ce programme, dont 32 % renfermaient des milieux humides. - Les programmes à frais partagés fédéraux-provinciaux-territoriaux destinés aux producteurs agricoles aident à déterminer les risques environnementaux à la ferme en fonction des plans environnementaux des fermes et favorisent la mise en œuvre de pratiques de gestion optimales, y compris certaines qui appuient directement (ou indirectement) la conservation et l'utilisation rationnelle des milieux humides sur les terres agricoles. <p>Plusieurs actions régionales particulières ont permis d'instaurer des mesures incitatives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Alternative Land Use Services Canada est un programme conçu par la collectivité et offert par les agriculteurs, qui apporte du soutien aux agriculteurs et aux éleveurs afin qu'ils puissent conserver et reconstruire des aires naturelles (p. ex., milieux humides, prairies, zones riveraines) pour assurer le maintien et la remise en état de processus tels que la filtration et la purification de l'eau, le cycle des éléments nutritifs et la séquestration du carbone, ainsi que la conservation de l'habitat des espèces sauvages. - Le Fonds d'intendance du bassin du lac Winnipeg est un fonds fédéral qui verse une aide financière aux projets communautaires d'intendance ayant une grande incidence, notamment la restauration des milieux humides dans le but de réduire l'apport en nutriments dans le bassin. - Le Programme d'incitatifs à la restauration des zones humides du Manitoba offre des incitatifs financiers, du soutien technique et des conseils aux propriétaires qui souhaitent restaurer les milieux humides situés sur leur propriété. Les propriétaires reçoivent un paiement pour la restauration des biens et services écologiques lorsqu'ils protègent leur terre avec des organismes de conservation par l'entremise d'ententes de conservation. - Le Programme d'incitatifs fiscaux pour les terres protégées de l'Ontario offre une exemption d'impôt foncier pour reconnaître, favoriser et appuyer l'intendance privée à long terme de caractéristiques naturelles importantes, notamment les milieux humides d'importance provinciale. Le Fonds d'intendance des espèces en péril de l'Ontario fournit des mesures incitatives pour la restauration ou la création d'habitats pour les espèces en péril. - Le programme Flex Farm de Canards Illimités Canada compense les agriculteurs dans des zones agricoles riches en milieux humides en échange des services écosystémiques que leur terre fournit. Canards Illimités Canada collabore également avec Crop Production Services Canada afin d'offrir un incitatif à la conversion des terres cultivées en terres à foin ou pâturages. 	

--	--

3.4 Des mesures ont-elles été prises pour éliminer les incitations perverses qui découragent la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.11.2} DRC 1.11.i	A=Oui
---	-------

3.4 Information supplémentaire :

Bien que plusieurs mesures législatives et incitatives perverses soient toujours en place dans certaines régions, des mesures sont prises pour en réduire les répercussions. Grâce aux partenariats, aux actions visant à élaborer ou appliquer des politiques, aux avantages économiques, aux incitatifs financiers et l'accroissement des infrastructures, on continue d'atténuer les mesures législatives et incitatives contrariantes.

- Élaboration de politiques : À l'échelle provinciale, le British Columbia Wetland Stewardship Partnership travaille de manière proactive avec la province et d'autres partenaires pour faire valoir la nécessité d'une politique sur les milieux humides. Au Manitoba, aucun nouveau permis d'exploitation de tourbe n'a été délivré depuis 2015 et les efforts entrepris pour restaurer les exploitations actuelles d'extraction de tourbe se poursuivent. Par ailleurs, selon la nouvelle *Loi sur la protection des tourbières* (2014) au Manitoba, le développement commercial des tourbières de la Couronne dans les aires de gestion de la faune, les parcs provinciaux et les tourbières d'importance provinciale n'est plus autorisé.
- Avantages économiques : En Saskatchewan et en Alberta, le financement du drainage artificiel n'est plus disponible.
- Incitatifs financiers : En Ontario, les incitatifs financiers au drainage ne sont plus disponibles pour les producteurs qui souhaitent installer des drains sur des milieux humides d'importance provinciale.

Objectif 4. *Les espèces exotiques envahissantes et leurs voies d'introduction et de propagation sont identifiées et hiérarchisées, les espèces exotiques envahissantes prioritaires sont contrôlées et éradiquées et des mesures de gestion sont conçues et mises en œuvre pour empêcher l'introduction et l'établissement de ces espèces.*

RAPPORT À LA COP13	
4.1 Le pays a-t-il un inventaire national des espèces exotiques envahissantes qui ont ou pourraient avoir des impacts sur les caractéristiques écologiques des zones humides ? {1.9.1} DRC 1.9.i	C=Partiellement

4.1 Information supplémentaire :

Il existe plusieurs bases de données de libre accès en ligne à l'échelle nationale sur les espèces exotiques envahissantes, notamment celles qui ont des impacts sur les milieux humides.

- Fédération canadienne de la faune, encyclopédie des plantes aquatiques envahissantes (<http://cwf-fcf.org/en/resources/encyclopedias/invasive-species/invasive-aquatic-animals-encyclopedia.html?src=menu>);
- Espèces sauvages 2015 (http://www.registrelep-sararegistry.gc.ca/document/default_e.cfm?documentID=3174) est une base de données canadienne qui renferme des renseignements sur 2 394 espèces exotiques.
- NatureServe Explorer (<http://explorer.natureserve.org/>) porte sur 317 espèces de plantes exotiques et envahissantes au Canada.
- La Fédération canadienne de la faune tient à jour une encyclopédie sur les espèces exotiques envahissantes (<http://cwf-fcf.org/en/resources/encyclopedias/invasive-species/>).

Les provinces et les territoires tiennent également des inventaires des espèces exotiques envahissantes :

- Colombie-Britannique : L'Invasive Species Council of British Columbia cherche à réduire la propagation et les impacts des espèces envahissantes (<http://bcinvasives.ca/invasive-species/identify/>).
- Alberta : L'Alberta Biodiversity Monitoring Institute surveille les milieux humides afin d'obtenir des données sur les espèces et leur abondance par l'entremise de son Aquatic Invasive Species Program.
- Saskatchewan : Le Saskatchewan Conservation Data Centre tient des cartes iMapInvasives pour cartographier et inventorier les espèces exotiques envahissantes dans la province (<http://www.biodiversity.sk.ca/invasives.htm>).
- Ontario : L'Early Detection and Distribution Mapping System de l'Ontario dresse la liste des espèces aquatiques et terrestres qui sont envahissantes (www.eddmaps.org/ontario/).
- Québec : Au Québec, des programmes de surveillance et d'inventaire des espèces aquatiques sont réalisés en collaboration avec des pêcheurs commerciaux et sportifs afin de déceler l'arrivée de nouvelles espèces dès les premières étapes. Le réseau Sentinelle est un outil de détection des plantes exotiques envahissantes, fondé sur le citoyen (<https://www.pub.mddefp.gouv.qc.ca/scc/#no-back-button>).

De nombreux plans de gestion, comme ceux des parcs nationaux et des aires protégées fédérales, renferment également des inventaires partiels des espèces exotiques envahissantes.

<p>4.2 Des politiques ou lignes directrices nationales sur le contrôle et la gestion des espèces envahissantes ont-elles été établies ou révisées pour les zones humides ? {1.9.2} DRC 1.9.iii</p>	<p>C=Partiellement</p>
<p>4.2 Information supplémentaire :</p> <p>La Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes de 2004 décrit une approche de gestion des espèces exotiques envahissantes, y compris celles qui ont des impacts sur les milieux humides. Cette stratégie aide à prévenir les nouvelles invasions d'espèces exotiques envahissantes, à les déceler et à y réagir, ainsi qu'à gérer celles qui se sont établies, et ce, par l'éradication, le confinement et le contrôle. En 2015, les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de la conservation, de la faune et de la biodiversité ont adopté des recommandations afin d'appuyer les progrès soutenus de la mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes (http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=81BC7F85-1). Ces recommandations sont pertinentes pour l'ensemble du Canada et comprennent les milieux humides touchés, ou possiblement touchés, par les espèces exotiques envahissantes.</p> <p>Des plans binationaux (Canada et États-Unis) d'intervention rapide en cas d'espèces aquatiques envahissantes (2012) ont été élaborés par le truchement de la Commission mixte internationale pour le corridor allant du lac Huron au lac Érié, une zone où il y a des milieux humides d'importance, afin de minimiser la probabilité que des espèces exotiques envahissantes aquatiques présentant des risques élevés ne s'y établissent.</p> <p>De nombreuses provinces et des territoires ont également des stratégies ou des lignes directrices pour tenir compte de la Stratégie nationale sur les espèces exotiques envahissantes, notamment celles présentes dans les milieux humides (p. ex., l'<i>Invasive Alien Species Strategy</i> de la Colombie-Britannique (2013) et le <i>Plan stratégique de l'Ontario contre les espèces envahissantes</i> (2012)). L'Ontario a adopté une <i>Loi sur les espèces envahissantes</i> (2015) et fait la promotion de pratiques exemplaires de gestion pour réagir au roseau commun, une espèce exotique envahissante. Certaines espèces envahissantes de poissons et de moules d'eau douce sont contrôlées grâce au <i>Controlled Alien Species Regulations</i> de la <i>Wildlife Act</i> (1996) de la Colombie-Britannique. En Saskatchewan, un plan de gestion des espèces aquatiques envahissantes a été élaboré et un cadre de gestion des espèces exotiques envahissantes est proposé.</p> <p>Des organisations non gouvernementales, notamment Canards Illimités Canada et Conservation de la nature Canada, aident à contrôler de nombreuses espèces exotiques envahissantes, comme la châtaigne d'eau (<i>Trapa natans</i> L.), la salicaire pourpre (<i>Lythrum salicaria</i>), la carpe commune (<i>Cyprinus carpio</i>), la spartine (<i>Spartina spp.</i>) et le roseau commun, sur les sites de projets en milieu humide.</p>	

4.3 Combien d'espèces envahissantes sont contrôlées par des mesures de gestion ?	X=Inconnu
<p>4.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'année d'évaluation et la source de l'information) :</p> <p>Aucun inventaire national exhaustif n'est disponible pour le moment. Puisque les mesures de contrôle des espèces exotiques envahissantes comprennent un large éventail d'activités allant de l'éducation et de la sensibilisation au contrôle physique direct, il est difficile de déterminer un nombre précis d'espèces. Il existe plusieurs programmes provinciaux (p. ex., le Programme de sensibilisation sur les espèces envahissantes de l'Ontario par l'entremise du Centre sur les espèces envahissantes Canada-Ontario et le Programme sur la carpe asiatique du Québec) pour contrôler les espèces envahissantes grâce à des mesures de gestion, tout spécialement dans les provinces de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Ontario et du Québec, et sur des sites Web particuliers, tel qu'indiqué à la section 4.1.</p> <p>Les milieux humides qui subissent les impacts des espèces exotiques envahissantes sont protégés de l'empiètement accru des espèces envahissantes de poissons. Par exemple, sur le site Ramsar du marais Delta, Canards Illimités Canada exclut la carpe commune afin de maintenir l'intégrité écologique du marais. Depuis 2014, Conservation de la nature Canada aide à contrôler de vastes zones de roseaux communs envahissants sur des propriétés de Long Point, pour que la végétation indigène du milieu humide puisse se rétablir.</p>	

4.4 L'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes dans les zones humides a-t-elle été évaluée ?	C=Partiellement
<p>4.4 Information supplémentaire :</p> <p>Aucune évaluation exhaustive de l'efficacité des programmes de contrôle des espèces exotiques envahissantes n'est disponible pour le moment. Toutefois, diverses provinces ont adopté des programmes de contrôle de l'aloès d'eau, de la châtaigne d'eau et du roseau commun. Ces programmes sont évalués chaque année afin de déterminer leur efficacité et leur impact sur les espèces indigènes et d'orienter les futurs plans de gestion.</p> <p>Canards Illimités Canada assure le contrôle des espèces végétales envahissantes et cherche à éradiquer la spartine (<i>Spartina spp.</i>) dans le cadre d'un effort conjoint entrepris sur la côte du Pacifique. Après un projet pilote couronné de succès, l'organisme continue d'évaluer l'efficacité de l'utilisation d'herbicides et les impacts sur les plantes non visées.</p> <p>En 2015, dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, le Canada et les États-Unis ont convenu d'évaluer l'efficacité des mesures de contrôle, d'éradication et de détection des espèces aquatiques envahissantes. Depuis ce temps, les partenaires élaborent une approche visant à quantifier les études actuelles sur les habitats et les espèces pour déterminer les gains nets et établir des cibles.</p>	

But 2 : Conserver et gérer efficacement le réseau de Sites Ramsar

Objectif 5. Les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar sont maintenues ou restaurées par une planification efficace et une gestion intégrée. {2.1.} Contribue à la réalisation des Objectifs d'Aichi 6.11 et 12

RAPPORT À LA COP13	
5.1 Une stratégie et des priorités nationales ont-elles été établies pour	A=Oui

<p>continuer d'inscrire des Sites Ramsar en utilisant le <i>Cadre stratégique pour orienter l'évolution de la Liste de Ramsar</i> ? {2.1.1} DRC 2.1.i</p>	
<p>5.1 Information supplémentaire :</p> <p>Le document « Aperçu stratégique du programme canadien Ramsar » a été publié par Environnement et Changement climatique Canada en 1996 pour favoriser la désignation d'autres sites Ramsar en fonction de la représentativité géographique et biologique, des zones prioritaires pour les espèces d'oiseaux migrateurs d'importance internationale et des critères de Ramsar. Par ailleurs, le rapport incite les organismes provinciaux, territoriaux, autochtones et non gouvernementaux à entreprendre des actions sur le terrain pour les futures désignations.</p> <p>Quelques sites ont été cernés en vue d'une future désignation, mais les discussions avec les intervenants sont toujours en cours. Par exemple, des organisations de l'Ontario et de l'État de New York cherchent toujours à faire désigner le corridor de la rivière Niagara comme un site Ramsar transfrontalier.</p>	
<p>5.2 Le Service d'information sur les Sites Ramsar et ses outils ont-ils été utilisés pour l'identification nationale d'autres Sites Ramsar à inscrire ? {2.2.1} DRC 2.2.ii</p>	<p>B=Non</p>
<p>5.2 Information supplémentaire :</p>	
<p>5.3 Combien de Sites Ramsar ont un plan de gestion opérationnel et efficace ? {2.4.1} DRC 2.4.i</p>	<p>E=24 sites</p>
<p>5.4 Pour combien de Sites Ramsar ayant un plan de gestion, ce plan est-il appliqué ? {2.4.2} DRC 2.4.i</p>	<p>E=24 sites</p>
<p>5.5 Pour combien de Sites Ramsar un plan de gestion efficace est-il en train d'être mis en œuvre (en dehors des plans de gestion officiels ? {2.4.3} DRC 2.4.i</p>	<p>F=Inférieur à 15 s</p>

5.3 – 5.5 Information supplémentaire :

Les sites Ramsar suivants ont un plan de gestion pour la totalité ou une partie du site (selon la désignation) : Baie de L'Isle Verte (1986); Cap-Tourmente (1986); Chignecto (1984); terres humides du fleuve Columbia (2004); vallée de Creston (2004); delta du fleuve Fraser (diverses dates par unité de gestion); estuaire de la rivière Grand Codroy (1995); lac Hay-Zama (2002); lac Saint-François (2014); lac Saint-Pierre (2013); Lac-de-la-Dernière-Montagne (1999); Long Point (1983); Mary's Point (1984); zone faunique provinciale de la baie Matchedash (1989); aire de conservation de la Mer Bleue (2007); terres humides de Minesing (2014); plaine Old Crow (2006; 2010 par l'unité de gestion); delta des rivières de la Paix et Athabasca (2010); parc national de la Pointe-Pelée (2010); parc provincial Polar Bear (1980); baie de Shepody (2016; une portion de la réserve nationale de faune); réserve nationale de faune de St. Clair (1982); lagune et estuaire de Tabusintac (2004); et territoire d'été de la grue blanche (2010).

Plusieurs sites Ramsar sont en voie de préparer des mises à jour de leurs plans actuels : Baie de L'Isle-Verte; Cap-Tourmente; Chignecto; terres humides du fleuve Columbia; vallée de Creston; Lac de la Dernière-Montagne; Long Point; plaine Old Crow; et réserve nationale de faune de St. Clair.

Sites Ramsar pour lesquels un plan de gestion est en préparation :

Marais Delta; refuge d'oiseaux migrateurs de Dewey Soper, avec l'aide du comité de cogestion de la zone d'Isulijarnik; rivière McConnell, avec l'aide du comité de gestion de la zone de Nivvialik; Musquodoboit Harbour (une portion du site du parc provincial Martinique Beach); Oak Hammock; golfe Reine-Maud; et Polar Bear Pass, avec l'aide du comité de cogestion de la région Sulukvaut.

5.6 L'efficacité de la gestion a-t-elle été évaluée dans tous les Sites Ramsar (par des plans de gestion officiels, lorsqu'ils existent, ou par d'autres mesures prises pour une gestion appropriée des zones humides) ? {1.6.2} DRC 1.6.ii	C=Partiellement
---	-----------------

5.6 Information supplémentaire :

Les sites qui ont terminé l'évaluation de l'efficacité de leur plan de gestion comprennent les suivants : Chignecto; vallée de Creston; terres humides du fleuve Columbia; marais Delta; estuaire de la rivière Grand Codroy; parc national de la Pointe-Pelée; parc provincial Polar Bear; réserve nationale de faune de St. Clair; et territoire d'été de la grue blanche.

5.7 Combien de Sites Ramsar ont un comité de gestion intersectoriel ? {2.4.4} DRC 2.4.iv	E=17 sites
--	------------

5.7 Information supplémentaire (S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites) :

Les sites Ramsar suivants ont un comité de gestion intersectoriel : terres humides du fleuve Columbia (1463); marais Delta (238); refuge d'oiseaux migrateurs de Dewey Soper (249); lacs Hay-Zama (242); lac Saint-Pierre (949); Zone faunique provinciale de la baie Matchedash (866); rivière McConnell (248); terres humides de Minesing (865); marais Oak Hammock (366); plaine Old Crow (244); delta des rivières de la Paix et Athabasca (241); parc national de la Pointe-Pelée (368); Polar Bear Pass (245); golfe Reine-Maud (246); réserve nationale de faune de St. Clair (319); lagune et estuaire de la Tabusintac (612); et territoire d'été de la grue blanche (240).

	E=23 sites
<p>5.8 Pour combien de Sites Ramsar une description des caractéristiques écologiques a-t-elle été préparée (voir Résolution X.15) ? {2.4.5}{2.4.7} DRC 2.4.v</p>	
<p>5.8 Information supplémentaire (S'il y a 1 site ou plus, veuillez donner le nom et la cote officielle du site ou des sites) :</p> <p>La description des caractéristiques écologiques est un volet important de la plupart des plans de gestion et/ou a été réalisée pour des parties de nombreux sites : Baie de L'Isle-Verte (362); Beaverhill Lake (370); Cap-Tourmente (214); Chignecto (320); terres humides du fleuve Columbia (1463); marais Delta (238); estuaire de la rivière Grand Codroy (364); lacs Hay-Zama (242); lac Saint-François (361); lac Saint-Pierre (949); Lac-de-la-Dernière-Montagne (239); Long Point (237); rivière McConnell (248); aire de conservation de la Mer Bleue (755); terres humides de Minesing (865); marais Oak Hammock (366); plaine Old Crow (244); delta des rivières de la Paix et Athabasca (241); parc national de la Pointe-Pelée (368); lacs Quill (365); réserve nationale de faune de St. Clair (319); lagune et estuaire de la Tabusintac (612); et territoire d'été de la grue blanche (240).</p>	
<p>5.9 Des évaluations de l'efficacité de la gestion des Sites Ramsar ont-elles été réalisées ? {2.5.1} DRC 2.5.i</p>	C=Quelques sites
<p>5.9 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Quelques sites', veuillez indiquer l'année d'évaluation, l'outil d'évaluation utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15) et la source de l'information) :</p> <p>Plusieurs sites Ramsar ont effectué une évaluation de l'efficacité de la gestion du site Ramsar depuis la COP12 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Long Point : Le site a été évalué en ce qui concerne l'efficacité de la gestion du cerf de Virginie et la réponse des communautés végétales des milieux secs et des oiseaux nicheurs. • Lac Hay-Zama : Une évaluation de la gestion de l'aire protégée a été réalisée pour le parc provincial des milieux humides des lacs Hay-Zama en 2017. Un outil amélioré de suivi de l'efficacité de la gestion (METT) a été employé et la note totale a été de 60 %. Des évaluations exhaustives de la conservation, des loisirs et d'autres valeurs des dimensions humaines du site ont été réalisées et ont permis d'orienter l'évaluation du METT. • Territoire d'été de la grue blanche : Instauré en 2015, le parc national Wood Buffalo, dans lequel le site Ramsar est situé, a participé à l'analyse de la viabilité de la population ainsi qu'à des ateliers d'évaluation de la viabilité de la population et de l'habitat avec des membres de l'équipe internationale de rétablissement de la grue blanche et d'autres spécialistes invités. Le dernier atelier a eu lieu en janvier 2017. Les travaux sont une initiative de collaboration du Conservation Breeding Specialist Group, faisant partie de la Commission de la sauvegarde des espèces de l'Union internationale pour la conservation de la nature, qui cherche à mettre à jour le plan de rétablissement de la grue blanche et à intégrer de nouveaux renseignements et techniques dans la désinscription et, au bout du compte, à rétablir complètement l'espèce à l'aide de stratégies efficaces et efficientes. 	

Objectif 7. Les menaces pesant sur les sites dont les caractéristiques écologiques risquent de changer sont traitées. {2.6.}.

RAPPORT À LA COP13	
7.1 Des mécanismes sont-ils en place pour que l’Autorité administrative soit informée de changements ou de changements possibles, négatifs, induits par l’homme, dans les caractéristiques écologiques de Sites Ramsar, conformément à l’article 3.2 ? {2.6.1} DRC 2.6.i	A=Oui
<p>7.1 Information supplémentaire [Si ‘Oui’ ou ‘Quelques sites’, veuillez résumer le mécanisme ou les mécanismes établi(s)] :</p> <p>Treize sites Ramsar font partie du réseau de réserves nationales de faune d’Environnement et Changement climatique Canada et sept sites Ramsar contiennent des refuges d’oiseaux migrateurs. Environnement et Changement climatique Canada a un système en place pour informer l’Autorité administrative des changements qui surviennent dans ces sites.</p> <p>Le cycle de rapports nationaux sur trois ans incite tous les gestionnaires de sites Ramsar à transmettre leurs inquiétudes liées à la gestion des sites Ramsar à l’Autorité administrative. Par ailleurs, les gestionnaires de sites Ramsar participent à des téléconférences avec l’Autorité administrative, tandis que le public peut communiquer directement avec l’Autorité administrative pour lui faire part de ses inquiétudes.</p>	
7.2 Tous les cas de changement ou de changement probable, négatif, induit par l’homme, dans les caractéristiques écologiques des Sites Ramsar ont-ils été signalés au Secrétariat Ramsar conformément à l’article 3.2 ? {2.6.2} DRC 2.6.i	A=Oui
<p>7.2 Information supplémentaire (Si ‘Oui’ ou ‘Quelques cas’, veuillez indiquer pour quels Sites Ramsar l’Autorité administrative a fait des rapports au Secrétariat, au titre de l’article 3.2, et pour quels sites des rapports sur les changements ou changements probables n’ont pas encore été communiqués) :</p> <p>En août 2017, l’Autorité administrative a avisé le Secrétariat Ramsar d’un changement possible des caractéristiques écologiques du site Ramsar de l’anse sud du bassin Minas en raison d’une intervention humaine (remplacement du pont-jetée/aboteau), qui avait des répercussions sur environ deux hectares de milieux humides intertidaux situées à proximité du pont-jetée.</p> <p>En 2015 et 2017, des tierces parties ont avisé l’Autorité administrative des répercussions possibles sur le site Ramsar du delta du fleuve Fraser causées par une intervention humaine, pour un projet proposé de gaz naturel liquéfié et un projet d’aménagement de pont. En 2016 et 2017, l’Autorité administrative a confirmé au Secrétariat Ramsar qu’il n’y avait aucun effet direct sur le site Ramsar.</p>	
7.3 Le cas échéant, des mesures ont-elles été prises pour résoudre les problèmes pour lesquels des Sites Ramsar ont été inscrits au Registre de Montreux, y compris demande d’une Mission consultative Ramsar ? {2.6.3} DRC 2.6.ii	Z=Non applicable
7.3 Information supplémentaire (Si ‘Oui’, veuillez indiquer les mesures prises) :	

But 3 : Utiliser toutes les zones humides de façon rationnelle

Objectif 8. Les inventaires nationaux des zones humides sont commencés, terminés ou mis à jour et diffusés et utilisés pour promouvoir la conservation et la gestion efficace de toutes les zones humides. {1.1.1} DRC 1.1.i

RAPPORT À LA COP13	
8.1 Votre pays a-t-il un inventaire national des zones humides complet ? {1.1.1} DRC 1.1.i	C=En progrès
<p>8.1 Information supplémentaire :</p> <p>L’Inventaire canadien des terres humides a été entrepris en 2002 grâce à un partenariat initial entre l’Agence spatiale canadienne, Environnement et Changement climatique Canada, Canards Illimités Canada et le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada). Jusqu’à maintenant, environ 25 % de l’Inventaire canadien des terres humides est en cours ou terminé, ce qui représente plus de 251 millions d’hectares (http://maps.ducks.ca/cwi/).</p> <p>De nombreuses provinces tiennent leur propre inventaire des milieux humides ou ont entrepris des travaux d’inventaire dans des zones prioritaires. Par exemple, selon l’engagement pris en vertu de sa Wetland Policy de 2013, l’Alberta a élaboré plusieurs outils pour améliorer le processus décisionnel en se servant de l’inventaire provincial actuel des milieux humides, notamment : un système d’évaluation de la valeur des milieux humides qui repose sur un système d’information géographique; un outil de rapport et une base de données qui sont mis à la disposition du public; un inventaire milieux humides drainés et des possibilités de restauration. En Saskatchewan, des inventaires des milieux humides intacts et drainés sont disponibles pour des parties de la province. Au Manitoba, le gouvernement cherche à établir un nouvel inventaire provincial des milieux humides, en se concentrant au départ sur les besoins prioritaires dans les régions du sud. Aux Territoires du Nord-Ouest, les activités en cours dans le cadre de l’actuel Water Stewardship Action Plan (de 2016 à 2020) cherchent à faire progresser la création d’une méthode d’inventaire des milieux humides à l’aide de l’imagerie de télédétection.</p> <p>Le Consortium des terres humides des Grands Lacs, partenariat binational d’experts scientifiques des États-Unis et du Canada, y compris des organismes fédéraux, provinciaux et d’État, des organisations non gouvernementales et d’autres groupes d’intérêt, a élaboré un inventaire numérique des milieux humides côtiers pour l’ensemble du bassin, qui sert de cadre à la surveillance à long terme des milieux humides des Grands Lacs.</p> <p>Le Centre canadien de cartographie et d’observation de la Terre continue de concevoir de nouvelles méthodologies et plateformes géospatiales pour faire avancer la cartographie et la surveillance des milieux humides au Canada.</p> <p>En 2016, la Table ronde sur les terres humides du Canada a organisé un atelier sur les inventaires des milieux humides dont les résultats comprennent la liste des besoins concernant l’Inventaire canadien des terres humides et une entente entre les participants à établir un inventaire national.</p> <p>En 2016, Environnement et Changement climatique Canada a élaboré un nouvel indicateur, « Étendue des milieux humides au Canada », dans le cadre du programme des Indicateurs canadiens de la durabilité de l’environnement (https://www.ec.gc.ca/indicateurs-indicators/default.asp?lang=Fr&n=B253CF38-1&offset=2&toc=show). Cet indicateur est une mesure de l’étendue des milieux humides canadiens et sert de niveau de référence (circa 2000) pour mesurer les changements. Il provient de plusieurs sources de données, y compris les gouvernements provinciaux et territoriaux et l’Inventaire canadien des terres humides.</p>	
8.2 Votre pays a-t-il mis à jour l’inventaire national des zones humides	C1=Partiellement

dans la dernière décennie ?	
<p>8.2 Information supplémentaire :</p> <p>Le nouvel indicateur « Étendue des milieux humides au Canada » a été publié pour la première fois en juillet 2016 et est disponible à cette adresse : https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/indicateurs-environnementaux/etendue-milieux-humides.html. Des mises à jour seront apportées à mesure que les sources de données des organisations non gouvernementales, fédérales, provinciales et territoriales seront disponibles, y compris l'Inventaire canadien des terres humides.</p>	
8.3 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles conservées ? {1.1.2} DRC 1.1.ii	A=Oui
<p>8.3 Information supplémentaire :</p> <p>À l'heure actuelle, l'Inventaire canadien des terres humides est géré par Canards Illimités Canada et l'indicateur Étendue des milieux humides au Canada est mis à jour par Environnement et Changement climatique Canada. Des mises à jour régulières sont apportées dans les deux cas.</p>	
8.4 Les données et informations de l'inventaire des zones humides sont-elles mises à la disposition de tous les acteurs ? {1.1.2} KRA 1.1.ii	A=Oui
<p>8.4 Information supplémentaire :</p> <p>Les sources de données employées pour produire l'indicateur Étendue des milieux humides au Canada sont mises à la disposition de tous les intervenants, qui peuvent y avoir accès sur le portail des données ouvertes du gouvernement du Canada, par le biais de la plateforme géospatiale fédérale et des cartes ouvertes (http://ouvert.canada.ca/fr/cartes-ouvertes).</p> <p>La carte de l'Inventaire canadien des terres humides (http://maps.ducks.ca/cwi/) permet d'avoir accès aux polygones détaillés sur les milieux humides. Des renseignements sur la source et les partenaires des divers ensembles de données de l'inventaire des terres humides sont fournis dans l'application.</p>	
8.5 Les conditions* des zones humides de votre pays ont-elles, généralement, changé depuis la dernière période triennale ? {1.1.3}	
<p>a) Sites Ramsar</p> <p>b) zones humides en général</p> <p>Veuillez commenter les sources d'information sur lesquelles s'appuie votre réponse dans le champ vert de texte libre ci-dessous. S'il y a une différence entre la situation des zones humides intérieures et côtières, veuillez décrire. Si possible, décrivez les principaux moteurs du (des) changement(s).</p> <p>* « Conditions » correspond aux caractéristiques écologiques définies par la Convention.</p>	<p>a) O=Pas de changement</p> <p>b) O=Pas de changement</p>
<p>8.5 Information supplémentaire sur a) et/ou b) :</p> <p>a) Les conditions générales des sites Ramsar du Canada n'ont pas changé depuis la COP 12. Certains gestionnaires de site continuent de surveiller les variations des niveaux d'eau, tandis que d'autres continuent de gérer les espèces exotiques envahissantes et d'en assurer le contrôle.</p> <p>b) Les conditions écologiques des milieux humides au Canada n'ont pas changé depuis la COP 12, mais, dans l'ensemble, la perte de milieux humides au Canada se poursuit. La toute dernière évaluation nationale de la biodiversité au Canada (<i>Biodiversité canadienne : état et tendances des écosystèmes en 2010</i>) fait état d'une augmentation du nombre de milieux humides dans certaines zones et d'une perte dans d'autres, tout spécialement dans le sud, en raison de la</p>	

conversion des terres, du contrôle du niveau d'eau (y compris les inondations attribuables à l'aménagement hydroélectrique) et des changements climatiques.

Des projets régionaux et locaux sont en cours pour aider à recueillir des données afin d'évaluer les changements écologiques dans les milieux humides au fil du temps. Par exemple, des travaux sont en cours afin de mettre à jour l'information sur les tendances des pertes de milieux humides dans le sud de l'Ontario et rendre compte de l'état et des tendances des milieux humides côtiers des Grands Lacs en Ontario.

8.6 D'après l'inventaire national des zones humides, s'il en existe un, veuillez fournir un chiffre de référence en kilomètres carrés pour l'étendue des zones humides (conformément à la définition Ramsar) pour l'année 2017. ODD 6.6

E= 1 290 000
km²

8.6 Information supplémentaire: Si l'information est disponible, veuillez indiquer le pourcentage de changement dans l'étendue des zones humides depuis trois ans.

Selon l'indicateur environnemental Étendue des milieux humides au Canada, les milieux humides actuels au Canada représentent environ 1 290 000 km² (13 % de la masse terrestre). Aucune information n'est disponible sur le pourcentage de changement au cours des trois dernières années, mais l'indicateur Étendue des milieux humides au Canada a été créé récemment, en 2016.

Objectif 9. *L'utilisation rationnelle des zones humides est renforcée par la gestion intégrée des ressources à l'échelle qui convient, notamment celle d'un bassin versant ou le long d'une zone côtière. {1.3.}*

RAPPORT À LA COP13

9.1 Y a-t-il une politique nationale pour les zones humides (ou un instrument équivalent) en place pour promouvoir l'utilisation rationnelle des zones humides ? {1.3.1} DRC 1.3.i
(Si 'Oui', veuillez donner le titre et la date de la politique dans le champ vert de texte libre)

A=Oui

9.1 Information supplémentaire :

La conservation des milieux humides au Canada est une responsabilité partagée entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et comporte plusieurs politiques. Le gouvernement fédéral est un propriétaire foncier important et il responsable de la mise en œuvre de la Politique fédérale sur la conservation des milieux humides (1991).

De nombreuses provinces ont une politique ou une stratégie sur les milieux humides qui préconise l'utilisation rationnelle des milieux humides qui se trouvent sur leur territoire. Une nouvelle stratégie a été approuvée dernièrement en Ontario, la Stratégie de conservation des terres humides en Ontario 2017-2030. D'autres stratégies et plans infranationaux soulignent l'importance des milieux humides, p. ex., la Water Strategy (2010) et l'actuelle NWT Water Stewardship Strategy – Action Plan 2016-2020 des Territoires du Nord-Ouest, la Wetland Policy (2013) de l'Alberta et le 25-year Water Security Plan (2012) de la Saskatchewan. Au Manitoba, la Peatlands Stewardship Strategy diffusée dans le cadre de la *Loi sur la protection des tourbières (2014)* préconise l'utilisation rationnelle des milieux humides grâce à l'utilisation durable des écosystèmes des tourbières bien gérées qui fournissent également des biens et services écologiques de premier ordre. Dans l'ensemble, cette stratégie intègre et coordonne les efforts consentis pour gérer et protéger les tourbières.

La Politique fédérale sur la conservation des terres humides (1991) et les politiques provinciales et territoriales sur la conservation ou la gestion des milieux humides reposent toutes sur le principe de l'utilisation rationnelle et de la hiérarchie des mesures d'atténuation connexes, soit l'évitement, l'atténuation et la compensation.

D'autres provinces et territoires se sont engagés à élaborer une politique sur les milieux humides, notamment :

- Terre-Neuve-et-Labrador élabore actuellement un cadre de stratégie sur les milieux humides;
- le Yukon s'est engagé à élaborer une politique sur les milieux humides d'ici 2019.

9.2 Des amendements ont-ils été apportés à la législation existante pour refléter les engagements pris envers la Convention de Ramsar ? {1.3.5} {1.3.6}

A=Oui

9.2 Information supplémentaire :

Aucune mesure législative ne renvoie directement à la Convention de Ramsar, mais de nouvelles mesures législatives font état des principes de la Convention, par exemple, la nouvelle Stratégie de conservation des terres humides en Ontario (2017). De même, la nouvelle *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (2017)* du Québec est la première loi du genre au Canada à s'attarder à la conservation des milieux humides et hydriques et elle englobe le principe d'« aucune perte nette ». La *Loi sur la protection des tourbières (2014)* du Manitoba est la première loi distincte sur les tourbières au Canada et préconise l'utilisation rationnelle des milieux humides grâce à l'utilisation durable des tourbières bien gérées, qui fournissent également des biens et services écologiques.

9.3 Les systèmes de gouvernance et de gestion de l'eau de votre pays traitent-ils les zones humides comme une infrastructure aquatique naturelle faisant partie intégrante de la gestion des ressources d'eau à l'échelle des bassins hydrographiques ? {1.7.1} {1.7.2} DRC 1.7.ii

A=Oui

9.3 Information supplémentaire :

Les milieux humides sont reconnus comme une infrastructure aquatique naturelle à l'échelle des bassins des rivières par l'entremise des mesures législatives, des politiques et des cadres de planification intégrée des bassins hydrographiques qui sont en vigueur. Par exemple, en Ontario, les offices de conservation de la nature ont recours à un processus d'octroi de permis pour légiférer l'aménagement proposé, notamment le contrôle des interventions dans les zones naturelles de stockage, comme les milieux humides, pour atténuer les inondations et prévenir ou atténuer l'érosion du rivage.

Le Canada et les États-Unis sont les signataires de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs. Les deux pays reconnaissent l'importance des milieux humides pour le maintien de l'intégrité physique, chimique et biologique des eaux de l'écosystème du bassin des Grands Lacs.

Dans d'autres provinces, des groupes indépendants de gestion des bassins hydrographiques désignés par l'autorité provinciale de gestion évaluent les conditions des bassins hydrographiques et préparent des plans de gestion (p. ex., les Watershed Planning and Advisory Councils en Alberta, les organismes de bassins versants au Québec et les Watershed Advisory Committees en Saskatchewan).

Les provinces et territoires qui traitent les milieux humides comme une infrastructure aquatique naturelle comprennent la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario, le Québec et les provinces de l'Atlantique. Dans le nord du Canada, il y a des avantages à utiliser des systèmes de traitement mécanique en raison des conditions météorologiques et des températures froides.

9.4 Une expertise en matière de communication, éducation, sensibilisation et participation (CESP) et des outils ont-ils été intégrés dans la planification et la gestion des bassins hydrographiques/versants (voir Résolution X.19) ? {1.7.2} {1.7.3}

A=Oui

9.4 Information supplémentaire :

La communication, l'éducation, la sensibilisation et la participation concernant les milieux humides font souvent partie des projets de conservation des milieux humides qui sont financés par les gouvernements fédéral, provinciaux et régionaux. Des partenaires ont mis en œuvre des plans de CESP dans plusieurs provinces. Par exemple, en Colombie-Britannique, l'Okanagan Basin Water Board a intégré, dans sa planification et sa gestion, une trousse d'outils sur les règlements administratifs écologiques.

En outre, les gouvernements provinciaux et territoriaux collaborent avec des intervenants, comme les municipalités et les organismes de bassins versants, pour assurer la participation aux processus de planification. Par exemple, en Saskatchewan, les problèmes liés aux milieux humides ont été examinés pendant la planification de la protection des sources d'eau pour les bassins versants sous la direction de la collectivité, grâce à la Saskatchewan Water Security Agency. En Ontario, les offices de conservation de la nature et les organisations non gouvernementales en environnement collaborent avec les municipalités pour favoriser l'inclusion de politiques sur les milieux humides dans les plans locaux. Les éléments communication, éducation, sensibilisation et participation sont également intégrés à divers niveaux dans les plans de gestion des bassins hydrographiques, les bulletins relatifs à ces bassins ainsi que le matériel imprimé et électronique de sensibilisation produit par les offices de conservation de la nature dans le bassin des Grands Lacs.

D'autres provinces, comme l'Alberta, ont adopté des plans de gestion de l'eau qui suivent l'orientation formulée dans le Framework for Water Management Planning et intègrent, dans le processus de planification, des mesures d'éducation du public, d'échange d'information et des consultations.

De nombreux sites Ramsar décrits dans la section 5.3 sont également en voie de préparer ou de réviser leurs plans de gestion, qui pourraient également intégrer l'expertise et les outils CESP dans la planification des bassins versants et des rivières.

9.5 Votre pays a-t-il établi des politiques ou lignes directrices pour renforcer le rôle des zones humides en matière d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation à ces changements ?
{1.7.3} {1.7.5} DRC 1.7.iii

A=Oui

9.5 Information supplémentaire :

En tant que signataire de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Environnement et Changement climatique Canada a l'obligation de préparer et de présenter un inventaire national annuel des gaz à effet de serre couvrant les émissions de sources anthropiques et le piégeage des GES par les puits. Les estimations des émissions annuelles de gaz à effet de serre du Canada remontent à 1990 et la représentation de la conversion et de la gestion des milieux humides comprend des estimations des gaz à effet de serre découlant de la perte historique de tourbières au profit de l'agriculture pour la culture des sols organiques, ainsi que des tourbières drainées pour l'exploitation de la tourbe. Des travaux sont en cours afin d'élaborer des méthodes et de quantifier les impacts des gaz à effet de serre d'autres activités humaines sur les milieux humides.

Le supplément sur les milieux humides du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2013), qui porte sur les émissions de gaz à effet de serre, fait des mises à jour sur les lignes directrices précédentes et offre des conseils méthodologiques transversaux pour les sols organiques drainés et remis en eau, les milieux humides côtiers, les sols minéraux humides et les étangs construits en vue du traitement des eaux usées. Des efforts ont été faits pour élaborer des méthodologies qui conviennent aux conditions du pays, notamment l'acquisition et/ou l'élaboration de données améliorées, de même que l'utilisation de pratiques de gestion du territoire et leurs répercussions sur les gaz à effet de serre. Ces progrès aident à améliorer la quantification des impacts des émissions de gaz à effet de serre de sources anthropiques pour les principaux facteurs qui touchent les milieux humides canadiens et aident à déterminer des politiques et des mesures d'atténuation.

Le Cadre pancanadien sur le changement climatique de 2016 formule des recommandations conçues pour intégrer l'utilisation des milieux humides naturels conservés et restaurés afin d'atténuer ou de compenser les effets des changements climatiques. Le Cadre stratégique pour l'agriculture (2013-2018) de Cultivons l'avenir II des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada comprend des programmes incitatifs à l'intention des producteurs qui appuient l'adoption de pratiques de gestion optimales, notamment celles qui permettent d'atténuer les émissions de gaz à effet de serre et de s'adapter aux changements climatiques.

Plusieurs provinces et territoires ont également établi des lignes directrices sur l'amélioration du rôle des milieux humides dans l'atténuation des changements climatiques ou l'adaptation à ces changements. La *Climate Leadership Implementation Act* (2016) de l'Alberta impose une taxe sur le carbone et les sommes recueillies appuient la recherche et le développement de technologies de réduction des émissions de gaz à effet de serre. L'ébauche du plan d'action pour la gestion du carbone terrestre du Manitoba envisage la gestion responsable des écosystèmes de forêts et de tourbières de la province. L'Ontario s'attarde aux changements climatiques grâce à des stratégies d'atténuation et d'adaptation, notamment par l'intermédiaire de la nouvelle Stratégie de conservation des terres humides en Ontario 2017-2030, de la Stratégie de l'Ontario en matière de changement climatique et du Plan d'action contre le changement climatique (2016) de même que de Résilience naturelle : stratégie du ministère des Richesses naturelles et des Forêts sur l'adaptation des ressources naturelles au climat (2017).

De nombreuses industries et organisations non gouvernementales collaborent avec des organismes provinciaux et fédéraux pour élaborer des politiques, des règlements et des lignes directrices sur la mise en valeur des milieux humides, l'atténuation des changements climatiques ou l'adaptation à ces changements. Ces partenaires comprennent la Fédération canadienne de l'agriculture, l'Association canadienne de tourbe de sphaigne, Habitat faunique Canada, Canards Illimités Canada, l'Association des produits forestiers du Canada et la British Columbia Waterfowl Society.



9.6	Votre pays a-t-il formulé des plans ou projets appuyant et renforçant le rôle des zones humides en matière de soutien et d'entretien des systèmes agricoles viables ? {1.7.4} {1.7.6} DRC 1.7.v	A=Oui
-----	---	-------

9.6 Information supplémentaire :

Agriculture et Agroalimentaire Canada est déterminé à aider le secteur agricole à contribuer à des ressources hydriques propres et saines. Pour promouvoir un secteur agricole soucieux de l'environnement, depuis 2003, Agriculture et Agroalimentaire Canada dirige le Programme de planification environnementale à la ferme, en collaboration avec les provinces et les territoires.

Les plans environnementaux des fermes et les mesures incitatives à frais partagés pour la mise en œuvre de pratiques de gestion optimales sont offerts par les provinces et les territoires, en fonction des priorités régionales cernées. Les pratiques de gestion optimales à la ferme admissibles à l'aide financière vont de la protection de la qualité de l'eau grâce à la gestion des sols et des nutriments, à la protection ou à la mise en valeur de zones riveraines, à la restauration des milieux humides, à la conservation de la biodiversité, à l'intendance de l'habitat de la faune et à l'atténuation des dommages causés par la faune. Plusieurs provinces ont également élaboré des initiatives plus larges de planification des bassins hydrographiques pour préconiser des mesures stratégiques dans les zones présentant un risque élevé (p. ex., l'Agricultural Watershed Enhancement Program en Alberta et les Agri-Environmental Group Plans en Saskatchewan). D'autres provinces ont conçu des programmes qui reconnaissent la prestation de biens et services écologiques (p. ex., le programme Cultivons l'assurance – Biens et services écologiques du Manitoba offert par les districts locaux de conservation, un soutien amélioré pour certaines pratiques de gestion optimales prioritaires sélectionnées au Nouveau-Brunswick et les Alternative Land Use Services à l'Île-du-Prince-Édouard).

Il existe d'autres programmes de partenariat à grande échelle. Par exemple, dans le Canada Atlantique, le Plan conjoint des habitats de l'Est (dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine) favorise les projets de restauration et d'intendance des terres privées en intégrant les milieux humides et l'agriculture et préconise l'importance de maintenir les milieux humides comme des sources d'eau pour les fermes. En Alberta, en Colombie-Britannique et en Ontario, les gouvernements fédéral, provinciaux et régionaux ainsi que des organisations non gouvernementales de conservation (p. ex., Canards Illimités Canada et le Rural Lambton Stewardship Network) s'associent au secteur agricole pour promouvoir la conservation des milieux humides et instaurer des pratiques exemplaires de gestion. En Nouvelle-Écosse, le programme d'intendance du ministère des Ressources naturelles, Agricultural Biodiversity Conservation Plans, collabore avec les agriculteurs pour déterminer la valeur de la biodiversité sur leur propriété agricole et élabore des pratiques exemplaires pour appuyer la biodiversité.

9.7	Des travaux de recherche à l'appui des plans et politiques pour les zones humides ont-ils été entrepris dans votre pays concernant :	
	a) les interactions agriculture-zones humides	
	b) les changements climatiques	a) A=Oui
	c) l'évaluation des services écosystémiques	b) A=Oui
	{1.6.1} DRC 1.6.i	c) A=Oui

9.7 Information supplémentaire :

Plusieurs projets portant sur les interactions entre les changements climatiques, l'agriculture et les milieux humides ont été réalisés :

a) Les interactions agriculture-milieux humides

- Des chercheurs de l'Université de Waterloo étudient les tourbières et le rôle des perturbations dans l'échange de gaz à effet de serre des tourbières. Par ailleurs, des recherches sont menées sur l'impact des routes sur l'écoulement de l'eau dans les tourbières et en quoi cela peut modifier les émissions de gaz à effet de serre dans les zones situées à proximité de la route.
- L'Université Western Ontario a étudié la séquestration du carbone dans des milieux humides restaurés, notamment en déterminant la valeur de la séquestration du carbone.
- Des chercheurs de l'Université de la Saskatchewan ont préparé un modèle sur l'hydrologie des milieux humides des prairies afin d'améliorer la compréhension de la relation entre le drainage et l'inondation des milieux humides agricoles.
- D'autres recherches comprennent des études sur les fonctions des milieux humides endigués entre la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick (auparavant utilisées comme digues agricoles).

b) Les changements climatiques

- Les chercheurs de différentes universités examinent l'impact des tourbières boréales sur les changements climatiques prévus et leurs réactions à ces changements, tout spécialement à la sécheresse.
- Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada a versé des fonds sur cinq ans (de 2012 à 2017) au Réseau canadien sur les services des écosystèmes aquatiques. Les partenaires universitaires, gouvernementaux et industriels étudient les répercussions des changements climatiques régionaux sur les services écosystémiques des milieux humides.
- La Direction générale des sciences et de la technologie d'Agriculture et Agroalimentaire Canada effectue des recherches sur les interactions entre l'agriculture et les milieux humides ainsi que sur l'atténuation des changements climatiques et/ou l'adaptation à ces changements. Les projets de recherche comprennent l'évaluation des impacts des milieux humides sur le paysage agricole, notamment la contribution possible des milieux humides à la résilience agricole aux changements climatiques.
- Par l'entremise du Centre de recherches pour le développement international, des chercheurs canadiens collaborent avec des chercheurs universitaires au Brésil, en Uruguay et au Portugal afin d'étudier les facteurs de stress des changements climatiques qui ont un impact sur la gestion des milieux humides et la perception des risques par les collectivités locales sur la côte Atlantique de l'Amérique du Sud.
- Dans les Territoires du Nord-Ouest, des chercheurs étudient et élaborent de nouveaux outils de modélisation afin de prévoir les taux et les schémas de fonte du pergélisol dans les milieux humides des forêts boréales. Des chercheurs tâchent également de mieux comprendre les conséquences hydrologiques et écologiques de la fonte du pergélisol.

c) L'évaluation des services écosystémiques

- Le compendium « Mesure des biens et services écosystémiques au Canada » de 2013 de Statistique Canada comprend une section sur l'évaluation des services des milieux humides.
- Des études réalisées par l'Université de l'Alberta et l'Université de Waterloo ont permis d'évaluer la quantité et la qualité de l'eau disponible et nécessaire pour les milieux humides.
- Les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux du Canada ont collaboré afin de produire la boîte à outils de 2017 « Réalisation et utilisation d'une évaluation des services écosystémiques aux fins de prises de décisions » (<http://biodivcanada.ca/default.asp?lang=Fr&n=B443A05E-1>). Cette boîte à outils est un guide technique sur l'évaluation et l'analyse des services écosystémiques qui offre des conseils pratiques par étape pour tous les ordres de gouvernement ainsi que pour les experts-conseils et les chercheurs.

- Utilisant des avantages environnementaux et socioéconomiques quantifiables, Canards Illimités Canada, l'Université de la Saskatchewan et l'Université de l'Alberta élaborent un exemple de cas portant sur les inondations, la qualité de l'eau et la séquestration du carbone dans les milieux humides du sud de la Saskatchewan.
- Les universités Laval, de Waterloo, de Brandon et de l'Alberta ont collaboré à une étude sur les effets écosystémiques sur la biodiversité, l'hydrologie et les émissions de gaz à effet de serre liés à la restauration post-exploitation des tourbières au Québec, au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Alberta.

9.8 Votre pays a-t-il présenté une candidature au Label Ville des Zones Humides accréditée par la Convention de Ramsar, Résolution XII.10 ?	B=Non
9.8 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer combien de candidatures ont été proposées) :	

Objectif 10. *Les connaissances, innovations et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales qui présentent un intérêt pour l'utilisation rationnelle des zones humides et leur utilisation coutumière durable des ressources des zones humides, sont documentées, respectées, soumises aux dispositions de la législation nationale et aux obligations internationales en vigueur, et sont pleinement intégrées et prises en compte dans le cadre de l'application de la Convention, avec la participation pleine et effective des peuples autochtones et des communautés locales, à tous les niveaux pertinents.*

RAPPORT À LA COP13	
10.1 Des principes directeurs pour tenir compte des valeurs culturelles des zones humides, y compris des connaissances traditionnelles, pour la gestion efficace des sites (Résolution VIII.19) ont-ils été utilisés ou appliqués ? (Action 6.1.2/ 6.1.6)	C1=Partiellement

10.1 Information supplémentaire :

Les gouvernements fédéral, provinciaux ou territoriaux tiennent généralement compte des valeurs culturelles des milieux humides dans leur gestion.

En 2016, le Cercle autochtone d'experts a été créé pour garantir que les conseils d'experts autochtones sont appliqués à tous les éléments de l'élaboration du parcours à suivre pour l'objectif 1 du Canada et à la création d'un réseau coordonné de parcs et d'aires de conservation dans l'ensemble du Canada.

L'Alberta intègre les connaissances traditionnelles dans les cadres de gestion de l'eau en élaborant et en instaurant un indice de la navigation autochtone pour le cours inférieur de la rivière Athabasca.

Le nouveau cadre de gestion des ressources prévu dans la *Loi sur la protection des tourbières* (2014) du Manitoba favorise la participation de l'industrie et des collectivités autochtones aux plans de gestion et de restauration des terres, dans le but d'inclure les connaissances traditionnelles dans la planification des ressources.

En Ontario, la nouvelle Stratégie de conservation des terres humides en Ontario 2017-2030 renferme des mesures visant à créer des outils locaux pour gérer les connaissances écologiques traditionnelles liées aux milieux humides.

Aux Territoires du Nord-Ouest, plusieurs projets de recherche et de surveillance (<http://www.nwtwaterstewardship.ca/srdp>) garantissent que les collectivités autochtones ont la possibilité de participer activement aux initiatives de recherche, de surveillance et de planification dans le delta de la rivière des Esclaves en intégrant les connaissances traditionnelles et la science occidentale.

Les valeurs culturelles sont également prises en compte pour assurer la gestion efficace des sites Ramsar. Par exemple, deux sites Ramsar dans le parc national Wood Buffalo (le delta des rivières de la Paix et Athabasca et le territoire d'été de la grue blanche) aident à renforcer les pratiques et connaissances culturelles et traditionnelles. Les gestionnaires du parc travaillent en collaboration avec 11 groupes autochtones qui les aident à gérer les activités culturelles et la récolte traditionnelle dans le parc. Ces possibilités permettent d'atteindre les objectifs en matière de gestion et de conservation grâce à l'éducation et à la collaboration à la recherche, en offrant aux collectivités autochtones l'aide nécessaire pour mieux connaître le foin d'odeur, espèce ayant une importance culturelle.

10.2 Des études de cas, la participation à des projets ou des expériences réussies concernant les aspects culturels des zones humides ont-ils été compilés ? Résolution VIII.19 et Résolution IX.21 ? (Action 6.1.6)	C=En préparation
10.2 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les études de cas ou projets décrivant l'information et l'expérience relatives à la culture et aux zones humides) : Le gouvernement du Manitoba examine actuellement les connaissances traditionnelles associées aux tourbières dans d'autres administrations.	
10.3 Les lignes directrices pour l'établissement et le renforcement de la participation des communautés locales et des peuples autochtones à la gestion des zones humides ont-elles été utilisées ou appliquées (Résolution VII. 8) ? (Action 6.1.5)	A=Oui

10.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer l'utilisation ou l'application de lignes directrices) :

Le gouvernement fédéral du Canada fait participer les peuples autochtones à plusieurs processus qui ont un impact sur les milieux humides et plusieurs groupes autochtones ont reçu des fonds dans le cadre de programmes fédéraux de financement. Par exemple, le Fonds autochtone pour les espèces en péril offre à des groupes autochtones des mesures qui les incitent à rétablir des espèces en péril et à protéger leur habitat, notamment les milieux humides. Un certain nombre de groupes autochtones ont reçu du financement du Fonds national de conservation des milieux humides, qui appuie la restauration des milieux humides et fait intervenir des collectivités dans leur intendance. Par exemple, en 2016-2017, la Première Nation Katzie en Colombie-Britannique a reçu du financement du Fonds autochtone pour les espèces en péril et du Fonds national de conservation des milieux humides afin d'aider à rétablir les connaissances traditionnelles et la récolte de la sagittaire dans les milieux humides situés sur son territoire, dans la vallée du fleuve Fraser.

La Stratégie de conservation des terres humides en Ontario 2017-2030 établit plusieurs mesures de collaboration avec des groupes autochtones et métis afin d'améliorer les connaissances et la sensibilisation aux points de vue autochtones sur les milieux humides et de favoriser la gestion des connaissances écologiques traditionnelles à l'échelle locale.

Dans les provinces de l'Atlantique, de nombreux groupes autochtones collaborent avec les collectivités locales afin d'encourager la participation de ces groupes à l'élaboration des plans de gestion des sites Ramsar et aux processus décisionnels liés à l'utilisation rationnelle des milieux humides. Par exemple, en Nouvelle-Écosse, le gouvernement veille à consulter l'Assemblée des chefs Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse.

Dans la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François (Québec), les milieux humides sont cogérés avec la collectivité autochtone des environs (les Mohawks d'Akwesasne). Cette collectivité participe à la surveillance écologique de la réserve nationale de faune et au contrôle de l'aulne rugueux, une espèce d'arbuste qui envahit et perturbe les marais dominés par le carex, l'habitat potentiel d'une espèce en péril, le râle jaune et du troglodyte à bec court.

Au Nunavut, les sites Ramsar situés dans des réserves nationales de faune et des refuges d'oiseaux migrateurs sont cogérés par Environnement et Changement climatique Canada et les Inuits grâce à des comités de cogestion. Ce processus garantit que les décisions prises dans les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs dans la région du Nunavut sont véritablement orientées et influencées par les *Inuits Qaujimagatuqangit* ou connaissances traditionnelles inuites et font partie de l'élaboration des plans de gestion propres aux sites.

10.4 Les connaissances et pratiques de gestion traditionnelles concernant l'utilisation rationnelle des zones humides ont-elles été documentées et leur application encouragée ? (Action 6.1.2)

B=Non

10.4 Information supplémentaire :

Le Canada favorise les connaissances traditionnelles et la cogestion en vue de l'utilisation rationnelle des milieux humides, mais les pratiques exemplaires n'ont pas encore été documentées et compilées. De nombreux plans de gestion sont en voie d'être élaborés, tel qu'indiqué à la section 5.3, en collaboration avec les collectivités autochtones qui ont recours aux connaissances traditionnelles et à des pratiques de gestion.

Objectif 11. Les fonctions, services et avantages des zones humides sont largement démontrés, documentés et diffusés. {1.4.}

RAPPORT À LA COP13	
11.1 Une évaluation des avantages/services écosystémiques fournis par les Sites Ramsar et autres zones humides a-t-elle été faite ? {1.4.1} DRC 1.4.ii	C1=Partiellement
<p>11.1 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer combien de Sites Ramsar et leurs noms) :</p> <p>Plusieurs évaluations locales ou régionales ont été réalisées et aident à comprendre en général les avantages et services associés aux milieux humides au Canada, notamment aux endroits suivants : le Lac-de-la-Dernière-Montagne, l'aire de conservation de la Mer Bleue et les terres humides de Minesing. Deux sites ont été évalués partiellement : l'anse sud du bassin Minas et le territoire d'été de la grue blanche.</p> <p>Par ailleurs, un objectif du Fonds national de conservation des milieux humides consiste à réaliser l'évaluation et la surveillance scientifiques des biens et services écologiques propres aux fonctions des milieux humides dans le cadre de projets de restauration et de valorisation. Par exemple, en 2016-2017, le Fonds national de conservation des milieux humides a investi 57 600 \$ dans un projet d'intendance et de recherche scientifique sur les milieux humides afin d'adapter un outil d'évaluation normalisé aux milieux humides intertidaux du Canada Atlantique (marais salés et zosteraies). Ce programme permet d'évaluer de manière intégrale de multiples services écosystémiques de ces milieux humides intertidaux dans les provinces de l'Atlantique, ce qui est nécessaire pour appuyer les nombreux programmes en cours afin de restaurer d'anciens marais littoraux pour qu'ils deviennent des systèmes productifs.</p> <p>Grâce à la Table ronde sur les terres humides du Canada, un groupe diversifié d'intervenants participe à un dialogue national sur les concepts des biens et services écologiques pour la conservation des milieux humides. Lors d'un atelier offert en 2017, les participants ont examiné l'état actuel des connaissances sur les biens et services des écosystèmes des milieux humides et précisé les éléments d'un cadre de programme pour les biens et services écosystémiques, notamment le développement des marchés, les mesures de compensation et les mesures incitatives.</p>	
11.2 Des programmes ou projets pour les zones humides contribuant aux objectifs d'allègement de la pauvreté ou aux plans de sécurité alimentaire et de l'eau ont-ils été appliqués ? {1.4.2} DRC 1.4.i	C=Partiellement

11.2 Information supplémentaire :

Des programmes ou projets pour les milieux humides contribuant aux objectifs d'allégement de la pauvreté ou aux plans de sécurité alimentaire et de l'eau sont en cours dans des zones particulières du Canada.

Par exemple, en Alberta, la Water for Life Strategy (2003) et la Wetland Policy (2013) font la promotion d'une eau potable sûre et sécuritaire. Le soutien du débit des cours d'eau et diverses fonctions de protection et d'amélioration de la qualité de l'eau sont pris en compte dans les décisions de gestion portant sur les activités ayant un impact sur les milieux humides. Par ailleurs, des travaux sont prévus en Alberta afin de repérer les milieux humides qui ont la plus grande valeur pour plusieurs collectivités autochtones, en insistant sur la sécurité alimentaire découlant de futures possibilités de valorisation et de restauration des milieux humides afin d'accroître la sécurité alimentaire dans les collectivités autochtones éloignées.

En Ontario, les 36 offices de conservation de la nature de la province assurent le maintien des zones de planification de la protection des sources d'eau, y compris des plans sur la sécurité de l'eau, et ils ont terminé la cartographie de l'eau et la surveillance des eaux souterraines dans le cadre du Programme provincial de contrôle des eaux souterraines (<https://www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/carte-du-reseau-provincial-de-contrôle-des-eaux-souterraines>).

11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3} {1.4.4} DRC 1.4.iii

C=Partially

11.3 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms) :

Dans 25 sites Ramsar, les valeurs socioéconomiques sont intégrées dans la planification de la gestion : Baie de L'Isle-Verte; Cap-Tourmente; Chignecto; terres humides du fleuve Columbia; vallée de Creston; marais Delta (ébauche de plan de gestion); refuge d'oiseaux migrateurs de Dewey Soper (ébauche de plan de gestion); estuaire de la rivière Grand Codroy; réserve nationale de faune du Lac-Saint-François; lac Saint-Pierre; Lac-de-la-Dernière-Montagne; Long Point; Mary's Point; rivière McConnell (ébauche de plan de gestion); aire de conservation de la Mer Bleue; terres humides de Minesing; plaine Old Crow; delta des rivières de la Paix et Athabasca; parc national de la Pointe-Pelée; Polar Bear Pass (ébauche de plan de gestion); parc provincial Polar Bear; golfe Reine-Maud (ébauche de plan de gestion); réserve nationale de faune de St. Clair; lagune et estuaire de la Tabusintac; et territoire d'été de la grue blanche.

Dans les autres milieux humides, la préservation des valeurs socioéconomiques est orientée par la Politique fédérale sur la conservation des terres humides (1991), dont l'objectif global est de promouvoir la conservation des milieux humides du Canada afin de maintenir leurs fonctions écologiques et socioéconomiques aujourd'hui et demain, tout comme par des politiques infranationales. Par exemple, les nouvelles politiques d'extraction dans les tourbières du Manitoba favorisent la participation accrue du public et des Autochtones afin de déterminer leur importance socioéconomique et de l'intégrer dans les stratégies de gestion et de réaménagement des terres.

11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans les plans de gestion de Sites Ramsar et autres zones humides ? {1.4.3}{1.4.4} KRA 1.4.iii	C=Partiellement
<p>11.4 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est connu, combien de Sites Ramsar et leurs noms) :</p> <p>Dans 25 sites Ramsar, les valeurs culturelles sont intégrées dans la planification de la gestion : Baie de L'Isle-Verte; Cap-Tourmente; Chignecto; terres humides du fleuve Columbia; vallée de Creston; marais Delta (en partie; ébauche de plan de gestion); refuge d'oiseaux migrateurs de Dewey Soper (ébauche de plan de gestion); estuaire de la rivière Grand Codroy; réserve nationale de faune du Lac-Saint-François; lac Saint-Pierre; Lac-de-la-Dernière-Montagne; Long Point; Mary's Point; rivière McConnell (ébauche de plan de gestion); aire de conservation de la Mer Bleue; terres humides de Minesing; plaine Old Crow; delta des rivières de la Paix et Athabasca; parc national de la Pointe-Pelée; Polar Bear Pass (ébauche de plan de gestion); parc provincial Polar Bear; golfe Reine-Maud (ébauche de plan de gestion); réserve nationale de faune de St. Clair; lagune et estuaire de la Tabusintac; et territoire d'été de la grue blanche.</p> <p>Les valeurs culturelles des milieux humides à l'extérieur des sites Ramsar font également partie de certaines politiques et lignes directrices provinciales et territoriales. Par exemple, le Système d'évaluation des terres humides de l'Ontario détermine les milieux humides d'importance provinciale et intègre le patrimoine culturel et les valeurs autochtones dans l'outil d'évaluation. La Stratégie de conservation des terres humides en Ontario 2017-2030 fait également état de plusieurs mesures visant à améliorer les connaissances traditionnelles autochtones et à travailler en partenariat à des initiatives d'intendance. Également en Ontario, le Plan d'action en matière de conservation des terres humides des Grands Lacs (2005) est une initiative de collaboration entre les gouvernements fédéral et provincial, ainsi que des organisations non gouvernementales (Canards Illimités Canada, Nature Ontario et Conservation de la nature Canada) afin de créer un programme exhaustif de conservation des milieux humides de l'Ontario qui se trouvent dans le bassin des Grands Lacs.</p> <p>Canards Illimités Canada préconise l'inclusion des valeurs culturelles traditionnelles autochtones dans les stratégies de conservation de ses programmes de conservation de la région boréale.</p>	

Objectif 12. Les zones humides dégradées sont en cours de restauration, la priorité étant donnée aux zones humides importantes pour la conservation de la biodiversité, la prévention des risques de catastrophes, les moyens d'existence et/ou l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation à ces changements. {1.8.}

RAPPORT À LA COP13	
12.1 Avez-vous identifié des sites prioritaires pour la restauration des zones humides ? {1.8.1} DRC 1.8.i	A=Oui

12.1 Information supplémentaire :

Dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (révisé en 2012), les sites prioritaires pour la restauration des milieux humides et la productivité de la sauvagine au Canada sont reconnus grâce à quatre plans conjoints relatifs aux habitats qui sont des partenariats publics-privés. Ces plans conjoints misent sur un plan de mise en œuvre fondé sur des données scientifiques pour réaliser des programmes de conservation de l'habitat à l'échelle régionale. (<http://nawmp.wetlandnetwork.ca/joint-venture/habitat-joint-ventures/>)

Par ailleurs, les priorités en matière d'habitat, notamment les milieux humides, sont formulées dans des programmes fédéraux de financement (p. ex., le Programme d'intendance de l'habitat, le Fonds national de conservation des milieux humides et le Fonds d'intendance du bassin du lac Winnipeg). Les organismes de conservation et les organismes de bassins versants ont également recours à des exercices d'élaboration de plans directeurs, de planification de la durabilité et des points chauds de la biodiversité pour prioriser les sites à restaurer.

La Stratégie de conservation des terres humides en Ontario 2017-2030 comprend des mesures visant à prioriser des zones afin d'améliorer l'inventaire des milieux humides et les connaissances de même que de concentrer les efforts sur la conservation et la restauration.

12.2 Des programmes, plans ou projets de restauration/remise en état des zones humides ont-ils été effectivement appliqués ? {1.8.2}
DRC 1.8.i

A=Oui

12.2 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer, si le chiffre est disponible, l'étendue des zones humides restaurées) :

Plusieurs programmes, plans ou projets de restauration des milieux humides ont été instaurés au Canada, mais leur nombre exact est inconnu. Voici un échantillon de certains de ces projets :

Le gouvernement fédéral affecte 50 millions de dollars sur cinq ans (de 2014 à 2019) au Fonds national de conservation des milieux humides. Entre septembre 2014 et mars 2016, ce programme a financé plus de 130 projets locaux, pour un investissement total de plus de 41 millions de dollars. Ces projets ont permis de restaurer plus de 1 000 hectares de milieux humides et d'habitats associés, ainsi que de valoriser plus de 318 000 hectares de terre au pays.

La préservation et la restauration des milieux humides pour le bien de la sauvagine est une mesure clé des plans conjoints des habitats établis en vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Entre ses débuts en 1986 et le 31 mars 2017, les partenaires de ce Plan ont préservé plus de 8,5 millions d'hectares de milieux humides ou d'habitats associés, valorisé 1,5 million d'hectares, géré 5,1 millions d'hectares et exercé un impact sur 57 millions d'hectares au Canada.

Chaque année, grâce à un partenariat entre Habitat faunique Canada et Environnement et Changement climatique Canada, un timbre sur la conservation des habitats fauniques du Canada est produit et les chasseurs de sauvagine l'achètent pour valider leur permis de chasse aux oiseaux migrateurs considérés comme gibier. Les revenus tirés de la vente de ce timbre et de lithographies sont destinés à Habitat faunique Canada pour administrer des projets de conservation et de valorisation des milieux humides. Depuis 1985, plus de 50 millions de dollars de revenus provenant de la vente de timbres et de lithographies ont été investis dans plus de 1 500 projets de conservation, surtout axés sur les milieux humides au pays.

À l'échelle provinciale, il existe de nombreux exemples des liens entre les programmes ou projets de restauration ou de remise en état des milieux humides qui ont été effectivement appliqués. Par exemple, depuis 2007, l'Ontario appuie 73 projets de gestion des milieux humides dans le bassin des Grands Lacs par l'entremise de l'Accord Canada-Ontario, en investissant 10,65 millions de dollars dans la restauration, la mise en valeur, la surveillance et l'étude des milieux humides, de même que dans des évaluations et des recherches. Ces fonds s'ajoutent au financement des partenaires, des groupes communautaires, des propriétaires et d'autres organismes gouvernementaux.

Canards Illimités Canada restaure et remet en état activement des milieux humides grâce à des projets de restauration, ce qui comprend l'installation de barrages de fossés, pour restaurer des milieux humides qui ont été drainés pour l'agriculture ainsi que pour remplacer des ouvrages de régulation des niveaux d'eau et des passes-déversoirs afin de mieux gérer l'habitat.

De nombreux projets de réhabilitation ont été entrepris par l'industrie ou avec son soutien. Par exemple, en collaboration avec des chercheurs de l'Université de Waterloo, Suncor Energy a dirigé des recherches d'avant-garde sur les tourbières et, en 2013, cette entreprise a marqué une étape importante dans la réhabilitation des milieux humides : l'ouverture officielle de la première tourbière reconstruite au Canada qui devrait reproduire les propriétés d'une tourbière naturelle. Cette tourbière établit un lien entre la conservation d'un milieu humide et une collectivité autochtone. (<http://sustainability.suncor.com/2016/fr/environment/milieux-humides.aspx>)

L'Association canadienne de tourbe de sphaigne est un associé des recherches sur la restauration des tourbières depuis 25 ans. En 2015, 7 500 hectares de tourbières utilisées pour l'exploitation de tourbe horticole avaient été restaurés et la majorité de ces sites font partie d'un programme

de surveillance à long terme.

Objectif 13. Les pratiques de secteurs clés, tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche, touchant aux zones humides, sont plus durables et contribuent à la conservation de la biodiversité et aux moyens d'existence des êtres humains.

RAPPORT À LA COP13	
13.1 Des mesures ont-elles été prises pour renforcer la durabilité de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche lorsqu'ils touchent les zones humides ?	A=Oui
13.1. Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les mesures prises) :	
<p>De nombreux programmes de financement de la conservation de l'habitat, notamment le Fonds national de conservation des milieux humides et le Programme d'intendance de l'habitat du gouvernement fédéral, appuient des projets visant à instaurer des pratiques durables dans des secteurs clés, tout en conservant l'habitat, y compris les milieux humides.</p> <p>De nombreuses initiatives provinciales cherchent également à renforcer la durabilité des secteurs clés :</p> <ul style="list-style-type: none">- En Colombie-Britannique, la trousse d'outils Green Bylaws Toolkit a été révisée et mise à jour en 2016 pour s'attarder au développement urbain et à la perte de milieux humides et d'autres écosystèmes sensibles. Cette trousse d'outils offre aux administrations locales (municipales et régionales) et au public des outils pratiques pour protéger l'infrastructure verte, du point de vue de la planification, contre les pressions constantes du développement liées à l'utilisation de l'infrastructure verte.- La British Columbia Cattlemen's Association est un partenaire actif du Plan conjoint intramontagnard canadien qui établit des liens entre le secteur de l'élevage et l'intendance des milieux humides en Colombie-Britannique.- Dans le cadre de l'Alberta Wetland Policy (2013), toute activité qui a des répercussions sur les milieux humides doit suivre un processus réglementaire sur les milieux humides. Les produits de cartographie des milieux humides forestiers sont mis à la disposition des organismes de réglementation nationaux et infranationaux, qui sont chargés de la planification et de la réglementation des activités commerciales exercées dans les milieux humides.- Au Manitoba, des programmes et politiques sont en place pour appuyer l'utilisation durable des milieux humides dans les secteurs des forêts et de l'extraction de tourbe. <p>De nombreuses municipalités assurent la planification du bassin hydrographique avant d'élargir les zones d'établissement, l'infrastructure ou des développements importants qui pourraient avoir un impact sur les bassins hydrographiques locaux. Par exemple, plusieurs plans d'utilisation des terres en Ontario (comme le Plan de conservation de la moraine d'Oak Ridges mis à jour en 2017) cherchent à gérer la croissance, à créer des collectivités à part entière, à réduire l'étalement urbain et à protéger l'environnement naturel. Les milieux humides sont reconnus comme des composantes fondamentales du système de ressources en eau et les répercussions répertoriées et démontrées sur ces caractéristiques ont été évitées.</p>	
13.2 Des pratiques d'évaluation du rendement stratégique ont-elles été appliquées dans la révision de politiques, programmes et plans qui pourraient avoir des impacts sur les zones humides ? {1.3.3} {1.3.4} DRC 1.3.ii	A=Oui

13.2 Information supplémentaire :

Si l'on prévoit qu'une politique, un plan ou un programme aura des impacts importants sur l'environnement, une évaluation environnementale stratégique est nécessaire. La Directive du Cabinet sur l'évaluation environnementale des projets de politiques, de plans et de programmes établit cette exigence pour les présentations faites au palier fédéral. Chaque ministère ou organisme fonctionne selon le principe de l'autoévaluation, où il évalue les propositions qu'il commandite en suivant les conseils de la directive du Cabinet (<http://www.ceaa.gc.ca/default.asp?lang=Fr&n=02123FE4>).

Depuis 2016, une analyse de l'évaluation environnementale stratégique est également exigée et doit être reliée aux buts et objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable. Cela comprend le but des terres et forêts gérées de manière durable, en intégrant les milieux humides et leurs fonctions (http://www.fsds-sfdd.ca/index_fr.html#/fr/detail/all/goal:G08_fr).

13.3 Des évaluations d'impact sur l'environnement ont-elles été faites pour tous les projets de développement (tels que de nouveaux bâtiments, de nouvelles routes, l'industrie extractive) de secteurs clés tels que l'eau, l'énergie, les mines, l'agriculture, le tourisme, le développement urbain, l'infrastructure, l'industrie, la foresterie, l'aquaculture et la pêche qui pourraient toucher les zones humides ? {1.3.4} {1.3.5} DRC 1.3.iii

A=Oui

13.3 Information supplémentaire :

Au palier fédéral, la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (mise à jour en 2012) porte sur les effets environnementaux négatifs potentiels qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral, notamment : le poisson et son habitat; d'autres espèces aquatiques; les oiseaux migrateurs; le territoire domaniale; les effets qui franchissent les frontières provinciales ou internationales; les effets qui touchent les peuples autochtones; et les changements environnementaux qui sont directement liés ou nécessairement accessoires à des décisions fédérales concernant un projet (<https://www.canada.ca/fr/agence-evaluation-environnementale/organisation/lois-reglements/loi-et-liste-reglements/loi-canadienne-evaluation-environnementale-2012.html>). La Politique fédérale sur la conservation des terres humides (1991) tient également compte de la valeur des milieux humides dans son cadre décisionnel, qui est un élément clé des évaluations environnementales fédérales, et préconise la protection des milieux humides et de leurs fonctions contre les effets négatifs en appliquant le but de la politique, soit « aucune perte nette » des fonctions des milieux humides.

De même, les provinces et les territoires ont leurs propres lois qui exigent des évaluations environnementales des projets qui risquent d'avoir un impact sur les milieux humides et leurs fonctions. Par exemple, en vertu de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socioéconomique au Yukon* (2003), la province reconnaît l'importance des milieux humides et applique des mesures d'évitement ou d'atténuation des impacts sur les milieux humides dans les évaluations environnementales. En Ontario, des évaluations de l'incidence environnementale sont exigées pour déterminer si des projets d'aménagement auront des répercussions négatives sur les caractéristiques ou les fonctions des milieux humides d'importance dans le nord de l'Ontario (l'aménagement est interdit dans les milieux humides d'importance dans le sud de l'Ontario). Par ailleurs, une évaluation de l'incidence environnementale est exigée en Ontario avant l'approbation des plans d'aménagement situés à proximité de milieux humides d'importance. À Terre-Neuve-et-Labrador, des évaluations des incidences environnementales ont été réalisées pour des activités minières, la construction de nouvelles routes, des cannebergières et les lignes de transmission ayant une incidence sur les milieux humides.

Des conseils sur les mesures compensatoires sont formulés lorsque les activités d'aménagement

risquent d'avoir un impact sur les milieux humides. Par exemple, l'Alberta Wetland Policy (2013) exige que les milieux humides soient remplacés lorsqu'on ne peut éviter ou minimiser les impacts et qu'il s'ensuit la perte permanente des milieux humides.

But 4 : Améliorer la mise en œuvre

Objectif 15. Les initiatives régionales Ramsar, avec la participation et l'appui actifs des Parties de chaque région, sont renforcées et deviennent des outils efficaces, contribuant à l'application pleine et entière de la Convention. {3.2.}

RAPPORT À LA COP13	
15.1 Avez-vous (AA) participé à l'élaboration et à l'application d'une initiative régionale dans le cadre de la Convention ? {3.2.1} DRC 3.2.i	B=Non
15.1 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Prévu', veuillez indiquer l'initiative régionale (les initiatives régionales) et les pays qui collaborent à chaque initiative) :	

15.2 Votre pays a-t-il soutenu ou participé à l'élaboration d'autres centres régionaux de formation et de recherche sur les zones humides (c.-à-d. couvrant plus d'un pays) ? {3.2.2}	B=Non
15.2 Information supplémentaire [Si 'Oui', veuillez indiquer le(s) nom(s) du (des) centre(s)] : Le Canada n'appuie pas la création de centres régionaux de formation et de recherche sur les milieux humides, mais des chercheurs canadiens s'associent à des collègues dans d'autres pays grâce à des réseaux régionaux de recherche.	

Objectif 16. La conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides sont connues de tous grâce à la communication, au renforcement des capacités, à l'éducation, la sensibilisation et la participation du public. {4.1}

RAPPORT À LA COP13	
16.1 Un (ou des) plan(s) d'action pour la CESP zones humides a-t-il (ont-ils) été établi(s) ? {4.1.1} DRC 4.1.i	
<ul style="list-style-type: none"> a) au niveau national b) au niveau infranational c) au niveau du bassin versant d) au niveau local/du site <p>(Même si aucun plan de CESP n'a été élaboré, si des objectifs de CESP plus vastes ont été établis, veuillez l'indiquer dans la section Information supplémentaire ci-dessous.)</p>	<ul style="list-style-type: none"> a) B=Non b) B=Non c) B=Non d) B=Non
16.1 Information supplémentaire (Si vous avez répondu 'Oui' ou 'En progrès' à l'une ou à plusieurs des questions ci-dessus, pour chacune veuillez décrire le mécanisme, les personnes responsables, et identifier s'il y a eu participation de CN CESP) :	

Les valeurs de la communication, de l'éducation, de la sensibilisation et de la participation sont intégrées dans les activités de planification à plus grande échelle. Par exemple :

a) Le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) offre un mécanisme national pour la mise en œuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Le plan stratégique du Conseil établit un engagement national envers les milieux humides et comprend une stratégie axée sur l'élaboration de programmes de communication et de sensibilisation ainsi que de la documentation sur la conservation des milieux humides, de la sauvagine et d'autres espèces qui dépendent des milieux humides.

b) En vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, la communication, l'éducation et l'intendance sont des stratégies clés mises en œuvre dans le cadre des plans conjoints axés sur l'habitat pour assurer la conservation de l'habitat des milieux humides et des habitats associés ainsi que de la sauvagine.

Des politiques provinciales sur les milieux humides (p. ex., la Wetland Conservation Policy de la Nouvelle-Écosse (2011)) et des stratégies plus larges sur l'eau et la durabilité (p. ex., la Water for Life Strategy de l'Alberta (2003)) exigent également l'élaboration de programmes de sensibilisation aux milieux humides, d'éducation et d'intendance en ciblant une foule d'intervenants.

La Stratégie de conservation des terres humides en Ontario 2017-2030 inclut les activités de communication, d'éducation, de sensibilisation et de participation au niveau provincial dans le cadre de l'amélioration des connaissances et des partenariats.

c) Le Plan d'action en matière de conservation des terres humides des Grands Lacs renferme plusieurs stratégies visant à améliorer la sensibilisation et l'engagement du public envers la protection des milieux humides et continue de faire connaître la valeur des milieux humides pour la société, pour l'eau et pour les espèces fauniques afin d'encourager la conservation de ces milieux.

d) Canards Illimités Canada exploite plusieurs programmes au pays qui cherchent à informer et éduquer les jeunes et les écoles sur les milieux humides, notamment son programme de centres d'excellence des milieux humides.

Les sites Ramsar de l'estuaire de la rivière Grand Codroy et du delta des rivières de la Paix et Athabasca ont intégré dans leurs plans de gestion des objectifs d'améliorer la sensibilisation sur l'importance de l'habitat et la nécessité de le conserver, respectivement pour la sauvagine et le bison des bois. Le site du delta des rivières de la Paix et Athabasca intègre des activités éducatives (notamment une excursion scolaire sur le foin d'odeur) pour présenter aux enfants des programmes culturels, y compris la récolte traditionnelle, la nourriture traditionnelle et les récits autochtones.

<p>16.2 Combien de centres (centres d'accueil de visiteurs, centres d'interprétation, centres d'éducation) ont été établis ? {4.1.2} DRC 4.1.ii a) dans les Sites Ramsar b) dans d'autres zones humides</p>	<p>a) E=21 centres b) X=Inconnu</p>
<p>16.2 Information supplémentaire (Si des centres font partie de réseaux nationaux ou internationaux, veuillez décrire les réseaux) :</p> <p>a) Les sites Ramsar qui comprennent une certaine forme de centre d'éducation ou d'accueil des visiteurs comprennent les suivants : Baie de L'Isle-Verte; Cap-Tourmente; Chignecto; vallée de</p>	

Creston; marais Delta; delta du fleuve Fraser; estuaire de la rivière Grand Codroy; Lac-Saint-François; lac Saint-Pierre; Lac-de-la-Dernière-Montagne; Mary's Point; zone faunique provinciale de la baie Matchedash; marais Oak Hammock; plaine Old Crow; delta des rivières de la Paix et Athabasca; parc national de la Pointe-Pelée; lacs Quill; baie de Shepody; anse sud du bassin Minas; lagune et estuaire de la Tabusintac; et territoire d'été de la grue blanche.

b) De nombreux autres centres d'interprétation des milieux humides sont établis au Canada, mais il n'existe aucune estimation de leur nombre.

Par exemple, Canards Illimités Canada possède un réseau élargi de centres d'interprétation au pays, dont plus de neuf centres publics et 18 centres d'excellence des milieux humides dans des écoles, qui sont reconnus pour leurs efforts à faire participer les jeunes à la conservation des milieux humides.

Les autres centres de conservation qui se concentrent sur des milieux humides comprennent le centre de conservation de Fredericton au Nouveau-Brunswick et le centre d'interprétation Jeunes visionnaires Ailes vertes de Shubenacadie en Nouvelle-Écosse.

En outre, il existe plusieurs zones d'interprétation dans des aires fédérales protégées (p. ex., la réserve nationale de faune de Vaseux-Bighorn).

16.3 La Partie contractante :

a) encourage-t-elle la participation d'acteurs au processus décisionnel relatif à la planification et à la gestion des zones humides ?

a) A=Oui

b) fait-elle spécifiquement participer les acteurs locaux au choix de nouveaux Sites Ramsar et à la gestion de Sites Ramsar ?
{4.1.3} DRC 4.1.iii

b) A=Oui

16.3 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez fournir des informations sur la participation des acteurs) :

a) Pour la plupart des administrations, la consultation du public fait partie intégrante du processus de réglementation et d'élaboration des politiques, y compris les évaluations environnementales. On préconise aussi la consultation pendant la planification de gestion, en plus d'une période de commentaires du public sur l'ébauche des plans de gestion. On favorise également la participation grâce à des activités communautaires de planification des milieux humides. Les quatre plans conjoints axés sur l'habitat au Canada (Est, Prairies, Intramontagnard canadien et Oiseaux du Pacifique) intègrent la participation des intervenants dans le processus décisionnel afin d'atteindre les buts du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Chaque plan conjoint fonctionne grâce à un conseil consultatif dont les membres comprennent des représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi que d'organisations non gouvernementales en matière d'environnement.

b) De nombreux sites Ramsar font participer les intervenants locaux à la gestion de leur site. Plusieurs sites sont exploités sous un régime de cogestion, tandis que d'autres ont créé des comités de gestion composés d'un groupe diversifié de partenaires (p. ex., lacs Hay-Zama, rivière McConnell, plaine Old Crow, Polar Bear Pass, golfe Reine-Maud et réserve nationale de faune de St. Clair). D'autres encore font intervenir des organisations locales et des intervenants directement dans la gestion (terres humides du fleuve Columbia, delta du bas Fraser et terres humides de Minesing), l'intendance et l'atténuation des impacts découlant de l'utilisation des terres environnantes (estuaire de la rivière Grand Codroy et Long Point) et la protection des terres environnantes (baie Malpeque, estuaire extérieur de Musquodoboit Harbour, Mary's Point, baie de Shepody, lagune et estuaire de la Tabusintac). Plusieurs sites font participer les intervenants en cherchant à obtenir des conseils ou une rétroaction ou en organisant une consultation

officielle sur l'évaluation environnementale ou la planification de gestion (marais Oak Hammock, parc national de la Pointe-Pelée et Lac-de-la-Dernière-Montagne). La participation des intervenants locaux est également essentielle à la sélection des sites Ramsar. Le Canada appuie uniquement la désignation d'un site lorsqu'il a l'assentiment de la province ou du territoire et de tous les propriétaires fonciers, tel que décrit dans le document « La désignation et l'inscription sur les listes des zones humides d'importance internationale situées au Canada – directives », de même que le soutien des autres intervenants. Par exemple, selon le processus actuel de désignation, il faut obtenir le soutien des gouvernements fédéral, provinciaux, régionaux et municipaux, en plus de l'engagement et du soutien des collectivités autochtones et des autres intervenants.

16.4 Avez-vous un Comité national intersectoriel Ramsar/pour les zones humides ? {4.1.6} DRC 4.3.v	B=Non
<p>16.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :</p> <p>Il n'y a pas comité national Ramsar ou autre qui soit lié aux milieux humides au Canada. Le Service canadien de la faune d'Environnement et Changement climatique Canada agit à titre d'organisme expert en science, consultatif et de travail avec divers partenaires.</p>	

16.5 Avez-vous un organe intersectoriel équivalent à un Comité national Ramsar/ pour les zones humides ? {4.1.6} KRA 4.3.v	A=Oui
<p>16.5 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :</p> <p>Le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) a été créé en 1990 afin de mettre en place un mécanisme national pour la mise en œuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et de jouer le rôle d'un chef de file en ce qui concerne les politiques sur les milieux humides et la sensibilisation aux questions connexes. Le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) assure la direction des plans conjoints du Canada sur l'habitat et sur les espèces dans le but d'atteindre les buts du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine. Il fait également office de comité national de coordination pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des programmes sur les milieux humides au Canada.</p> <p>Le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) a organisé douze réunions depuis la COP12. Ses membres comprennent des représentants d'Environnement et Changement climatique Canada (2), du Comité du plan canadien du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (1), des plans conjoints sur l'habitat et sur les espèces (7), d'organisations non gouvernementales (5) et des provinces et territoires (4).</p> <p>Par ailleurs, la Table ronde sur les terres humides du Canada, partenariat d'organisations non gouvernementales en matière d'environnement, de l'industrie et du gouvernement, a été créée en 2014 et cherche à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie nationale de conservation des milieux humides pour le Canada grâce à des activités de communication et d'élaboration de politiques en collaboration, pour assurer la conservation efficace des habitats humides au Canada.</p>	

16.6 Y a-t-il d'autres mécanismes de communication en place (à part un comité national) pour l'échange de lignes directrices sur	
--	--

<p>l'application de Ramsar et d'autres informations entre l'Autorité administrative et :</p> <p>a) les administrateurs de Sites Ramsar b) d'autres correspondants nationaux d'AME c) d'autres ministères, départements et services</p> <p>{4.1.7} DRC 4.1.vi</p>	<p>a) A=Oui b) A=Oui c) A=Oui</p>
<p>16.6 Information supplémentaire (Si 'Oui', indiquez a) la composition; b) le nombre de réunions depuis la COP12; et c) quelles sont les responsabilités du Comité) :</p> <p>a) Les activités de Ramsar sont communiquées de manière ponctuelle grâce au réseau des gestionnaires des sites Ramsar. Le site Web national du Réseau de terres humides est un mécanisme qui permet de transmettre les lignes directrices et les outils actuels (http://www.wetlandnetwork.ca/index.php?g_int_AppLanguageId=2).</p> <p>b) La communication entre l'Autorité administrative Ramsar et d'autres correspondants nationaux d'AME est une fonction des obligations quotidiennes dans les échanges d'information réciproques.</p> <p>c) Plusieurs comités permettent d'échanger de l'information sur le Ramsar entre l'Autorité administrative et de nombreux autres ministères, organisations et offices fédéraux, provinciaux et territoriaux, notamment le Comité des directeurs canadiens de la faune et le Groupe directeur fédéral, provincial et territorial sur la biodiversité.</p>	
<p>16.7 Des activités de la Journée mondiale des zones humides mettant en valeur Ramsar (soit le 2 février, soit à un autre moment de l'année), soit gouvernementales, soit menées par des ONG, soit les deux, ont-elles eu lieu dans votre pays depuis la COP12 ? {4.1.8}</p>	<p>A=Oui</p>
<p>16.7 Information supplémentaire :</p> <p>Comme la Journée mondiale des zones humides est au milieu de l'hiver au Canada, de nombreux sites Ramsar n'organisent aucune activité puisque leur accès y est limité. Voici toutefois des exemples d'activités :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2015, Canards Illimités Canada a organisé un concours dans les médias sociaux pour encourager les Canadiens à partager des photos des activités qu'ils aiment pratiquer en hiver dans des milieux humides. - En 2015, la ministre de l'Environnement et du Changement climatique du Canada a partagé un gazouillis pour souligner la Journée mondiale des zones humides et a reçu le plus grand nombre de « J'aime » et « Partager » pour un message dans les médias sociaux (505 « J'aime » et 104 « Partager ») dans toute l'histoire d'Environnement et Changement climatique Canada. - En 2015, le site Ramsar de la vallée de Creston en Colombie-Britannique a célébré la Journée mondiale des zones humides à son centre de la faune, qui coïncidait avec son festival annuel des oiseaux de la vallée de Creston, afin de souligner l'importance de la conservation des milieux humides pour l'habitat des oiseaux. - En 2016, Canards Illimités Canada a lancé une campagne de sensibilisation et d'intendance dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides sous le thème « Les zones humides pour notre avenir : des moyens de subsistance durables ». - En 2016, le Zoo de Toronto a organisé un événement mettant en vedette des animaux qui ont besoin d'habitats palustres sains. - En 2016, le site Ramsar du marais Oak Hammock au Manitoba a organisé une randonnée d'interprétation pour souligner la Journée mondiale des zones humides. - En 2016, Environnement et Changement climatique Canada a présenté des possibilités de 	

financement des milieux humides et du Programme de leadership environnemental pour les jeunes afin de donner à la prochaine génération de scientifiques des renseignements sur les milieux humides.

- En 2017, la réserve écologique de Brokenhead Wetland au Manitoba a offert à ses visiteurs la possibilité d'en apprendre sur les tourbières, les espèces sauvages et les liens culturels entre la terre et le peuple Ojibway.
- En 2017, la Ville de Hamilton (Ontario) a organisé deux événements distincts : une randonnée dans les milieux humides des Jardins botaniques royaux et une conférence sur la conservation des milieux humides présentée par un spécialiste de ces milieux, à l'Université McMaster.
- En 2017, à Montréal (Québec), le Technoparc Montréal a souligné la Journée mondiale des zones humides en organisant une visite d'observation ornithologique dans une zone menacée, située à Montréal.
- En 2017, Canards Illimités Canada a organisé une Journée des jeunes scientifiques pour qu'ils puissent en apprendre sur les milieux humides à St. John's (Terre-Neuve).
- En 2017, les terres humides de Watson Slough ont organisé une randonnée entre Fort St. John et Hudson's Hope (Colombie-Britannique) dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides.
- En 2017, la ministre fédérale d'Environnement et du Changement climatique a utilisé les médias sociaux pour sensibiliser le public aux valeurs et aux avantages des milieux humides.
- En 2017, la British Columbia Waterfowl Society a fait la promotion de la Journée mondiale des zones humides en présentant de l'information sur les sites Ramsar de la Colombie-Britannique et en organisant des randonnées d'interprétation pour fournir des renseignements sur le refuge d'oiseaux migrateurs de Reifel.

16.8 Des campagnes, programmes et projets (autres que pour la Journée mondiale des zones humides) ont-ils eu lieu depuis la COP12 pour sensibiliser à l'importance des zones humides pour l'homme et les espèces sauvages et aux avantages/services écosystémiques fournis par les zones humides ? {4.1.9}	A=Oui

16.8 Information supplémentaire (Si ces activités ou d'autres activités de CESP ont été entreprises par d'autres organisations, veuillez l'indiquer) :

Chaque année (2015, 2016 et 2017), les partenaires du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine au Canada publient « À propos des habitats canadiens », rapport faisant état des réalisations annuelles du programme. Ce rapport présente des histoires de réussite des plans conjoints dans chaque région du pays. Par exemple, À propos des habitats canadiens de 2017 présentait la famille Hogan et ses mesures de conservation à la ferme dans le cadre du Plan conjoint des habitats des Prairies. Entre 2003 et 2017, les activités de la ferme ont connu une croissance et la famille a signé 18 servitudes de protection, pour protéger en permanence 1 977 hectares de terres naturelles, dont 817 hectares des milieux humides.

Environnement et Changement climatique Canada a recours aux médias sociaux pour promouvoir les possibilités de financement et les avantages de la conservation des milieux humides dans le cadre de divers programmes (p. ex., le Fonds national de conservation des milieux humides et ÉcoAction).

En plus de l'affichage et des centres d'interprétation, de nombreux sites Ramsar au Canada organisent des campagnes et des programmes de sensibilisation. Par exemple :

- À Cap-Tourmente et à la Baie de L'Isle-Verte, des expositions permettent de sensibiliser le public à l'importance des milieux humides et des autres habitats adjacents. Des modifications et des améliorations de ces expositions sont prévues.
- Un programme de sensibilisation est offert par des partenaires locaux dans la réserve nationale

de faune du Lac-Saint-François, en collaboration avec Environnement et Changement climatique Canada. Ce programme comprend du contenu sur les écosystèmes, comme les marais.

Objectif 17. Des ressources financières et autres issues de toutes les sources sont mises à disposition en faveur d'une mise en œuvre effective du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024. {4.2.}

RAPPORT À LA COP13	
17.1	A=Oui
a) Les contributions Ramsar ont-elles été payées intégralement pour 2015, 2016 et 2017 ? {4.2.1} DRC 4.2.i b) Si 'Non' sous 17.1 a), veuillez préciser quel plan a été mis en place pour garantir un paiement à venir prompt :	
17.1 Information supplémentaire Les contributions Ramsar ont été payées intégralement pour 2015, 2016 et 2017.	
17.2	A=Oui
Un autre appui financier a-t-il été fourni dans le cadre de contributions volontaires aux activités de la Convention non financées par le budget administratif ? {4.2.2} DRC 4.2.i	
17.2 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités) : En 2015, 40 000 \$ et, en 2017, 44 000 \$ ont été versés pour appuyer respectivement les préparatifs de la COP12 et de la COP13 et renforcer la collaboration internationale à la mise en œuvre de la Convention de Ramsar.	
17.3	A=Oui
[Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : L'organisme a-t-il fourni un financement pour soutenir la gestion et la conservation des zones humides dans d'autres pays ? {3.3.1} DRC 3.3.i	
17.3 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer les pays soutenus depuis la COP12) : Plusieurs initiatives qui sont directement et indirectement liées à la conservation et à la gestion des milieux humides obtiennent l'appui d'Affaires mondiales Canada et de ses partenaires multilatéraux. En plus d'octroyer un financement de base au Fonds pour l'environnement mondial, le Rapport de l'aide publique au développement du Canada 2015-2016 fait état des dépenses liées au soutien des initiatives de protection des ressources hydriques et des ressources des milieux humides pour les documents de formation et autres ressources. Le Centre de recherches pour le développement international apporte son soutien aux milieux humides internationaux de l'Asie du Sud et à l'Autorité de développement du lac Chilika pour qu'elles collaborent avec les intervenants et les organisations afin de déterminer la vulnérabilité des personnes et des écosystèmes aux changements climatiques dans les points chauds côtiers. Le Canada a investi 2,65 milliards de dollars sur cinq ans (de 2015 à 2020) afin de créer un avenir plus respectueux de l'environnement grâce à l'Initiative G7 pour l'énergie renouvelable en Afrique, à l'Initiative sur l'assurance contre les risques climatiques et au financement de projets d'adaptation d'urgence dans le cadre du Fonds pour les pays les moins avancés.	

17.4 [Pour les Parties contractantes ayant un organisme d'aide au développement uniquement (« pays donateurs »)] : Des mesures de sauvegarde et évaluations environnementales ont-elles été inscrites dans l'élaboration de projets proposés par l'organisme ? {3.3.2} DRC 3.3.ii	A=Oui
---	-------

17.4 Information supplémentaire :

Une évaluation environnementale est exigée pour toutes les initiatives d'aide au développement international d'Affaires mondiales Canada. L'ampleur de l'évaluation environnementale exigée pour une initiative est déterminée selon l'approche adoptée à l'égard du risque, en fonction des possibilités et des risques environnementaux potentiels de l'initiative et en tenant compte du secteur, du contexte et de la portée.

17.5 [Pour les Parties contractantes ayant reçu une aide au développement seulement (« pays destinataires »)] : Un appui financier a-t-il été reçu d'organismes d'aide au développement spécifiquement pour la gestion et la conservation des zones humides dans le pays ? {3.3.3}	Z=Non applicable
--	------------------

17.5 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer de quels pays/organismes depuis la COP12) :

17.6 Un appui financier a-t-il été fourni par votre pays pour l'application du Plan stratégique ?	B=Non
---	-------

17.6 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer le montant et pour quelles activités) :

Aucun financement direct n'a été versé pour appliquer le plan stratégique, mais les mesures prises au Canada aident à instaurer le plan stratégique grâce à l'utilisation rationnelle des milieux humides, tout spécialement des mesures du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine et des programmes de financement, comme le Fonds national de conservation des milieux humides.

Objectif 18. La coopération internationale est renforcée à tous les niveaux. {3.1}

RAPPORT À LA COP13

18.1 Les correspondants nationaux d'autres AME sont-ils invités à participer au Comité national Ramsar/pour les zones humides ? {3.1.1} {3.1.2} DRC 3.1.i & 3.1.iv	B=Non
--	-------

18.1 Information supplémentaire :

Le Canada n'a pas de comité national Ramsar, mais le Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) fait office de comité national des milieux humides et se compose de représentants d'organisations non gouvernementales et des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

Les correspondants nationaux d'autres AME ne sont pas invités à participer parce que cela déborde du mandat du Conseil. Le coprésident fédéral du Conseil s'assure que les autres AME participent aux discussions sur les milieux humides, au besoin.

18.2 Des mécanismes sont-ils en place au niveau national pour la	A=Oui
--	-------

<p>collaboration entre l’Autorité administrative Ramsar et les correspondants de l’ONU et d’autres organismes et institutions mondiaux et régionaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ? {3.1.2} {3.1.3} DRC 3.1.iv</p>	
<p>18.2 Information supplémentaire :</p> <p>Le Canada a plusieurs mécanismes à l’échelle fédérale pour s’assurer de la collaboration entre l’Autorité administrative Ramsar et les correspondants nationaux de l’ONU et d’autres organismes mondiaux et régionaux. Ces mécanismes comprennent des groupes de coordination de la haute direction (par exemple, le comité des directeurs généraux sur les affaires internationales à Environnement et Changement climatique Canada) et des forums interministériels (par exemple, le Comité fédéral sur la biodiversité) pour échanger de l’information et élaborer des politiques sur divers AME.</p>	
<p>18.3 Votre pays a-t-il reçu une aide d’un organisme ou de plusieurs organismes des Nations Unies et d’autres organismes et institutions mondiaux (p. ex., PNUE, PNUD, OMS, FAO, CEE-ONU, OIBT) ou des OIP de la Convention pour appliquer la Convention ? {4.4.1} DRC 4.4.ii.</p> <p>Les OIP sont : BirdLife International, International Water Management Institute (IWMI), UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), Wetlands International, WWF et Wildfowl & Wetland Trust (WWT).</p>	<p style="text-align: center;">B=Non</p>
<p>18.3 Information supplémentaire (Si ‘Oui’, veuillez indiquer l’organisme (les organismes) ou l’OIP/les OIP et le type d’assistance reçu) :</p>	
<p>18.4 Des réseaux, y compris des dispositions de jumelage, ont-ils été établis au plan national ou international pour le partage des connaissances et la formation pour les zones humides qui ont des caractéristiques en commun ? {3.4.1}</p>	<p style="text-align: center;">A=Oui</p>
<p>18.4 Information supplémentaire (Si ‘Oui’ ou ‘Partiellement’, veuillez indiquer les réseaux et zones humides concernés) :</p> <p>En vertu du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, il existe des réseaux régionaux pour le partage des connaissances entre les partenaires canadiens, américains et mexicains, tout spécialement en ce qui concerne les milieux humides qui abritent la sauvagine.</p> <p>Le Canada est membre du Conseil de l’Arctique, tribune intergouvernementale de coopération, de coordination et d’interaction entre les États de l’Arctique, qui fait intervenir les collectivités autochtones.</p> <p>Le Réseau de réserves pour les oiseaux de rivage dans l’hémisphère occidental favorise la communication et l’échange de ressources techniques au sein d’un réseau de sites en Amérique du Nord et du Sud. Le Groupe de travail national sur les oiseaux de rivage du Canada représente le Canada dans ce réseau.</p> <p>Canards Illimités Canada participe au jumelage et à l’échange des connaissances à l’échelle internationale. Par exemple, le site Ramsar du marais Oak Hammock est jumelé à un marais dont le milieu humide est semblable en Israël.</p>	

En outre, les lacs Hay-Zama sont jumelés au lac Dalai en Mongolie, en Chine.

Le Canada et la Chine ont établi un partenariat de collaboration sur la gestion et la restauration des tourbières dont le but premier est de transférer les connaissances et les compétences des scientifiques canadiens spécialisés dans les tourbières pour assurer la conservation et la restauration des tourbières nordiques essentielles en Chine.

Par l'intermédiaire de l'Institut international du développement durable, le Réseau de recherche sur les milieux humides agricoles a établi des partenariats de recherche et d'échange d'information avec des établissements situés en Israël, au Paraguay et au Mexique.

L'Université de la Saskatchewan collabore avec des partenaires nationaux et internationaux à des études sur les réactions hydrologiques et écologiques des milieux humides aux conditions environnementales changeantes des climats nordiques dans le cadre du réseau des régions froides en changement, en participant à des projets internationaux.

18.5 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays et leur état ont-elles été rendues publiques (p. ex., dans des publications ou sur un site web) ? {3.4.2} DRC 3.4.iv	A=Oui
---	-------

18.5 Information supplémentaire :

De nombreux sites Web diffusent des renseignements sur les sites Ramsar et/ou les milieux humides du Canada.

Par exemple, le Réseau de terres humides (http://www.wetlandnetwork.ca/index.php?g_int_AppLanguageId=2) a été inauguré en 2012 dans le but d'aider les Canadiens à découvrir les milieux humides, à y avoir accès et à partager leur expérience et des connaissances sur ces zones. Le site donne accès à une foule d'outils et de ressources.

De plus, de nombreux gouvernements (fédéral, provinciaux, territoriaux et municipaux), organisations non gouvernementales, universités et organismes privés ont des sites Web qui fournissent des renseignements et des ressources sur les sites Ramsar et les milieux humides du Canada. Par exemple, le site Web www.WetlandsAlberta.ca a été élaboré par le ministère de l'Environnement de l'Alberta, Canards Illimités Canada et l'Alberta North American Waterfowl Management Plan Partnership pour fournir aux éducateurs, aux propriétaires et au public des ressources sur l'importance des milieux humides et sur les mesures de conservation dans la province.

Le profil des sites Ramsar qui font partie du réseau d'aires protégées d'Environnement et Changement climatique Canada (y compris les réserves nationales de faune et les refuges d'oiseaux migrateurs) est présenté à l'adresse suivante :

<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/habitats-fauniques.html>. Le profil d'autres sites Ramsar associés aux parcs nationaux ou provinciaux et aux réserves de faune est également présenté sur des sites Web gouvernementaux (p. ex., parc national de la Pointe-Pelée, <http://www.pc.gc.ca/fr/pn-np/on/pelee/index>; et lacs Hay-Zama, <http://www.albertaparks.ca/hay-zama-lakes/information-facilities.aspx>). Les organisations non gouvernementales qui gèrent des sites Ramsar et les terres environnantes peuvent également fournir des renseignements limités sur les caractéristiques et la gestion des sites (p. ex., zone faunique provinciale de la baie Matchedash, <http://www.mtmconservation.org/>, et vallée de Creston, <https://www.crestonwildlife.ca/>).

18.6 Des informations sur les zones humides et/ou Sites Ramsar de votre pays ont-elles été transmises au Secrétariat Ramsar pour diffusion ? {3.4.3} DRC 3.4.ii	A=Oui
<p>18.6 Information supplémentaire :</p> <p>Chaque année, des Canadiens présentent au Secrétariat Ramsar une foule d'activités sur la Journée mondiale des zones humides pour en faire la promotion sur son site Web, où l'on trouve aussi une carte (http://www.worldwetlandsday.org/fr/map). Plusieurs exemples sont donnés à la section 16.7.</p> <p>Une étude de cas sur les sites Ramsar du delta des rivières de la Paix et Athabasca et du territoire d'été de la grue blanche a été élaborée et est destinée au Secrétariat Ramsar afin de présenter la contribution des activités de communication, d'éducation, de sensibilisation et de participation réalisées dans les sites à la réussite de la gestion (http://www.ramsar.org/news/how-cepa-activities-carried-out-within-ramsar-sites-contribute-to-their-successful-management) (disponible en anglais seulement).</p>	
18.7 Tous les systèmes de zones humides transfrontières ont-ils été identifiés ? {3.5.1} DRC 3.5.i	A=Oui
<p>18.7 Information supplémentaire :</p> <p>Le Canada est en voie de mettre à jour la cartographie et les renseignements de l'inventaire des systèmes de milieux humides. Les grands systèmes de milieux humides transfrontaliers ont été identifiés, mais aucune liste exhaustive de ces systèmes n'a été publiée.</p> <p>Selon la Commission mixte internationale, pour les régions transfrontières qui relèvent de sa compétence, la plupart des milieux humides transfrontaliers situés entre le Canada et les États-Unis ont été identifiés, mais la caractérisation des bassins hydrographiques est irrégulière.</p> <p>Par ailleurs, dans le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, le Canada et les États-Unis ont désigné cinq secteurs préoccupants binationaux qui renferment des quantités variables de milieux humides côtiers ou riverains (rivière St. Mary's, rivière Sainte-Claire, rivière Detroit, rivière Niagara et fleuve Saint-Laurent).</p>	
18.8 Une gestion coopérative efficace est-elle en place pour des systèmes de zones humides partagés (par exemple, dans les bassins hydrographiques partagés et les zones côtières) ? {3.5.2} DRC 3.5.ii	C=Partiellement
<p>18.8 Information supplémentaire (Si 'Oui' ou 'Partiellement', veuillez indiquer pour quels systèmes de zones humides de telles mesures de gestion sont en place) :</p> <p>Quatre plans conjoints canadiens relatifs aux habitats intègrent la planification, de l'information scientifique, la gouvernance, des partenariats et la gestion pour atteindre les buts du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine au Canada. Un plan de mise en œuvre fondé sur des données scientifiques est créé pour atteindre les buts locaux, régionaux et continentaux. Les partenaires des plans conjoints collaborent de manière efficace à des recherches sur les populations de sauvagine, leur surveillance et leur évaluation active, de même qu'à des programmes de conservation de l'habitat à l'échelle régionale. Ce partenariat assure également la cogestion des milieux humides partagés.</p> <p>Par exemple, en Colombie-Britannique, le Plan conjoint des habitats des oiseaux du Pacifique collabore avec des partenariats américains. L'enlèvement de <i>Spartina spp.</i> le long de la côte sud de la Colombie-Britannique se fait de manière constante, avec l'aide de l'État de Washington et</p>	

du ministère de l'Environnement et de la Stratégie sur les Changements climatiques de la Colombie-Britannique

Dans les Grands Lacs, l'Ontario a établi plusieurs partenariats de cogestion pour favoriser la restauration et la conservation des systèmes de milieux humides partagés et collabore à l'inventaire des milieux humides et à l'élaboration des outils de surveillance du Consortium des terres humides des Grands Lacs entre le Canada et les États-Unis.

Des ententes sur le règlement des revendications territoriales des Premières Nations du Yukon sont en place dans la majorité du territoire du Yukon et ce territoire est parti à des ententes interprovinciales (Colombie-Britannique, Alberta et Territoires du Nord-Ouest) et à des ententes internationales avec les États-Unis. Ensemble, ces ententes représentent un mode efficace de cogestion des systèmes de milieux humides partagés (p. ex., dans les zones côtières et les bassins de rivières partagés).

18.9 Votre pays participe-t-il à des réseaux ou initiatives régionaux pour les espèces migratrices dépendant des zones humides ? {3.5.3} DRC 3.5.iii	A=Oui
<p>18.9 Information supplémentaire :</p> <p>Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine est un partenariat international entre le Canada, les États-Unis et le Mexique dont le but est de conserver et de protéger les habitats des milieux humides et des habitats associés ainsi que les populations de sauvagine qu'ils abritent. Le Canada applique le plan grâce à quatre plans conjoints axés sur l'habitat constitués de nombreux partenaires de collaboration des secteurs public et privé.</p> <p>Le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine a été révisé en 2012 comme un nouvel « appel à l'action » qui présente une vision intégrée et définit des buts et des objectifs mesurables pour les populations de sauvagine, l'habitat et les personnes. Un plan d'action distinct décrit plus à fond l'orientation de son application (http://nawmp.wetlandnetwork.ca/nawmp-revision-2012/).</p>	

Objectif 19. Le renforcement des capacités pour l'application de la Convention et du 4^e Plan stratégique Ramsar 2016-2024 est amélioré.

RAPPORT À LA COP13	
19.1 Une évaluation des besoins de formation aux niveaux national et local pour l'application de la Convention a-t-elle été réalisée ? {4.1.4} DRC 4.1.iv & 4.1.viii	B=Non
<p>19.1 Information supplémentaire :</p> <p>Aucune évaluation des besoins nationaux ou locaux en formation pour l'application de la Convention n'a été réalisée en raison des ressources limitées. Il existe des réseaux qui permettent d'échanger de l'information en assurant la communication continue avec l'Autorité administrative et les gestionnaires des sites Ramsar. En outre, il est possible d'échanger de l'information par l'entremise du Conseil nord-américain de conservation des terres humides (Canada) et de la Table ronde sur les terres humides du Canada.</p>	
19.2 Les questions de conservation et d'utilisation rationnelle des zones humides sont-elles intégrées dans les programmes d'éducation officiels ?	C=Partiellement

19.2 Information supplémentaire (Si votre réponse est oui à ce qui précède, veuillez donner des informations sur les mécanismes et le matériel):

Les questions touchant la conservation et l'utilisation rationnelle des milieux humides sont intégrées dans les programmes officiels d'éducation des provinces et des territoires à divers niveaux.

19.3 Combien de cours de formation des administrateurs de zones humides ont-ils été organisés depuis la COP12 ? {4.1.5} DRC 4.1.iv
a) dans les Sites Ramsar
b) dans d'autres zones humides

a) X=Inconnu

b) X=Inconnu

19.3 Information supplémentaire (indiquez si les Manuels Ramsar pour l'utilisation rationnelle ont été utilisés pour la formation):

a) Dans les sites Ramsar

Aucune possibilité de formation officielle n'a été signalée au cours des trois dernières années dans des sites Ramsar et aucune demande de possibilité de formation n'a été présentée par des gestionnaires de sites.

b) Dans d'autres milieux humides

Aucune possibilité de formation officielle ou aucune information à l'intention des gestionnaires de milieux humides n'a été mentionnée.

19.4 Avez-vous (AA) utilisé vos Rapports nationaux Ramsar précédents pour le suivi de l'application de la Convention ? {4.3.1} DRC 4.3.ii

A=Oui

19.4 Information supplémentaire (Si 'Oui', veuillez indiquer comment les Rapports ont été utilisés pour le suivi) :

La préparation du rapport Ramsar sur trois ans est un mécanisme de communication et de mise à jour qui permet d'évaluer les progrès réalisés par les organismes gouvernementaux, les organisations non gouvernementales et d'autres en ce qui concerne l'état de la conservation et de la gestion des milieux humides au Canada.

Section 5 : Annexe facultative pour permettre aux Parties contractantes de fournir, à titre volontaire, des informations sur les zones humides d'importance internationale (Sites Ramsar)

Comment remplir cette section

1. La Partie peut, si elle le souhaite, fournir des renseignements supplémentaires spécifiques à un ou à tous ses Sites Ramsar.
2. Les indicateurs qui figurent dans cette section sont uniquement ceux qui, dans la Section 3 du modèle de Rapport national (MRN) pour la COP13, ont directement trait aux Sites Ramsar.
3. Dans certains cas, afin qu'ils aient un sens à l'échelle d'un Site Ramsar individuel, leur formulation et/ou celle des réponses possibles a été adaptée par rapport à celle de la Section 3 du MRN pour la COP13.
4. Dans les colonnes correspondantes, veuillez indiquer le/s nom/s et le numéro officiel (disponible sur le [Service d'Information des Sites Ramsar](#)) de chaque site, à raison d'un site par ligne.
5. Pour chaque indicateur (question), veuillez choisir une réponse de la légende.
6. La dernière colonne de cette annexe est un champ de « texte libre » où vous pouvez saisir toutes les informations supplémentaires que vous souhaitez concernant le Site Ramsar en question.

Nom de la Partie
contractante :

CANADA

Liste de questions (indicateurs) :

- 5.7 Un comité de gestion intersectoriel a-t-il été créé pour le site ?
- 5.9 Si une évaluation de l'efficacité de la gestion du Site Ramsar a eu lieu, indiquez l'année d'évaluation, quel outil d'évaluation a été utilisé (p. ex., METT, Résolution XII.15), les résultats (notation) de l'évaluation et la source d'information dans le champ prévu pour les informations supplémentaires.
- 11.1 Une évaluation a-t-elle été faite des avantages/services écosystémiques fournis par le Site Ramsar ?
- 11.3 Les valeurs socioéconomiques des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?
- 11.4 Les valeurs culturelles des zones humides ont-elles été intégrées dans le plan de gestion du Site Ramsar ?
- 16.3a Encourage-t-on la participation des acteurs au processus décisionnel, en particulier la participation des acteurs locaux à la gestion du Site Ramsar ?
- 16.6a A-t-on mis en place un mécanisme de communication pour favoriser l'échange d'informations entre l'Autorité administrative Ramsar et l'administrateur du Site Ramsar ?

Numéro du Site Ramsar	Nom du Site Ramsar	5.7 ①	5.9 ①	11.1 ③	11.3 ④	11.4 ④	16.3a ①	16.6a ①	Commentaires/informations supplémentaires sur le site
362	<i>Baie de L'Isle-Verte</i>	B	B	B	A	A	A	A	
370	<i>Beaverhill Lake</i>	B	B	B	Z	Z	B	A	
214	<i>Cap-Tourmente</i>	B	B	B	A	A	A	A	
320	<i>Chignecto</i>	B	B	B	A	A	A	A	
1463	<i>Terres humides du fleuve Columbia</i>	A	B	B	A	A	A	A	
649	<i>Vallée de Creston</i>	B	B	B	A	A	A	A	
238	<i>Marais Delta</i>	A	A	B	A	C	A	A	<i>11.3 et 11.4 selon l'ébauche de plan de gestion</i>
249	<i>Refuge d'oiseaux migrants de Dewey Soper</i>	A	B	B	A	A	A	A	<i>11.3 et 11.4 selon l'ébauche de plan de gestion</i>
243	<i>Delta du fleuve Fraser</i>	B	D	B	B	B	A	A	
364	<i>Estuaire de la rivière Grand Codroy</i>	B	A	B	A	A	A	A	
242	<i>Lacs Hay-Zama</i>	A	B	B	B	C	A	A	
361	<i>Lac-Saint-François</i>	B	B	B	A	A	A	A	
949	<i>Lac Saint-Pierre</i>	A	B	B	A	A	A	A	
239	<i>Lac-de-la-Dernière-Montagne</i>	B	B	A	A	A	A	A	
237	<i>Long Point</i>	B	A	B	A	A	A	A	
399	<i>Baie Malpeque</i>	B	B	B	Z	Z	B	A	
236	<i>Mary's Point</i>	B	B	B	A	A	A	A	
866	<i>Zone faunique provinciale de la baie Matchedash</i>	A	B	B	B	B	A	A	
248	<i>Rivière McConnell</i>	A	B	B	A	A	A	A	<i>11.3 et 11.4 selon l'ébauche de plan de gestion</i>
755	<i>Aire de conservation de la Mer Bleue</i>	B	D	A	A	A	A	A	

Numéro du Site Ramsar	Nom du Site Ramsar	5.7 ①	5.9 ①	11.1 ③	11.3 ④	11.4 ④	16.3a ①	16.6a ①	Commentaires/informations supplémentaires sur le site
865	<i>Terres humides de Minesing</i>	A	B	A	A	A	A	A	
369	<i>Musquodoboit Harbour</i>	B	B	B	Z	Z	A	A	
366	<i>Marais Oak Hammock</i>	A	B	B	Z	Z	A	A	
244	<i>Plaine Old Crow</i>	A	B	B	A	A	A	A	
241	<i>Delta des rivières de la Paix et Athabasca</i>	A	A	B	A	A	A	A	
368	<i>Parc national de la Pointe-Pelée</i>	A	B	B	A	A	A	A	
245	<i>Polar Bear Pass</i>	A	B	B	A	A	A	A	<i>11.3 et 11.4 selon l'ébauche de plan de gestion</i>
360	<i>Parc provincial Polar Bear</i>	B	B	B	A	A	A	A	
246	<i>Golfe Reine-Maud</i>	A	B	B	A	A	A	A	<i>11.3 et 11.4 selon l'ébauche de plan de gestion</i>
365	<i>Lacs Quill</i>	B	B	B	Z	Z	B	A	
247	<i>Basses terres de Rasmussen</i>	B	B	B	Z	Z	A	A	
363	<i>Baie de Shepody</i>	B	B	B	B	B	B	A	
379	<i>Anse sud du bassin Minas</i>	B	B	C	Z	Z	A	A	
367	<i>Sud de la baie James (rivière Moose et baie Hannah)</i>	D	B	B	Z	Z	B	A	
319	<i>Réserve nationale de faune de St. Clair</i>	A	A	B	A	A	A	A	
612	<i>Lagune et estuaire de la Tabusintac</i>	A	A	B	A	A	A	A	
240	<i>Territoire d'été de la grue blanche</i>	A	A	C	A	A	A	A	

① A=Oui; B=Non; D=Prévu

③ A= Oui; B=Non; C=Partiellement; D=Prévu

④ A= Oui; B=Non; C=Partiellement ; Z=Pas de plan de gestion